



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



D'après photo Juraj Varga - Pixabay

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS ^{P6}

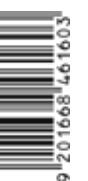
1,60€



JEAN-JACQUES PANUNZI

INTERVIEW
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
MOBILITÉ P5
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
STÀ IN CASA P 20 • JACQUES FUSINA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



À LA UNE

PANDÉMIE

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS P6



OPINIONS

SOCIÉTÉ **LES MOBILITÉS, INTERVIEW DE CORINNE LEPAGE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **JEAN-JACQUES PANUNZI**

STÀ IN CASA

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Confinamentu 2.0

Ci semi! Partuti pà una stonda nova chjosi ind'è noi. Ma, stavolta, l'affari ùn hè micca tutt'à fattu listessu. I scoli, i cullegghji è i licei fermani aparti, l'elevi devini essa mascarati à partasi da 6 anni, eppo ancu s'è u travaghju in casa hè favurizatu, si pò è si devi andà à u so scagnu oramai. Ùn si tratta più di stantarà un paesi sanu è a so ecunomia soprattuttu, ma di pruvà di firmà in saluta tutti quant'è no semi. Infini què, hè u missaghju di u governu chì ci lampa una sfida difficili. Parchi, inde i fatti, ssu cunfinamentu novu hè colmu d'incuerenzi. Basta à citanni una: a sarratura di i cummerci cunsidarati com'è «micca essenziali» da quilli chì facini viaghjà u battellu Francia. I librai, i vindaroli di dischetti è altri picculi lochi chì pruponini par asempiu prudutti culturali ùn sò micca autorizati à firmà aparti. Ma, a dumenicata passata, insegni com'è a Fnac è a grandi distribuzioni pudiani vanda ssi listessi prudutti. È cosa s'hè dicitu tandu? Inveci di sullivà i più chjuchi lachenduli apra, u governu ùn hà trovu nulla di megghju cà di pruibiscia dipoi marti scorsu a vendita di sta robba à i magazeni maiò. Quissa a vittoria! Cù sta misura «strasordinaria», ùn ci n'hè cà unu chì pò vancia a partita: u cummerciu nant'à internet, cù giganti dighjà abbastanza techji com'è Amazon. S'è unu di i scopi cù ssu sicondu lockdown hè di salvà i festi di Natali, ùn hè mancu appena sicuru chì certi picculi intrapresi sighini sempri vivi à stu mumentu quì. È tutti l'aiuti chì u Statu prumetti ùn bastarani micca pà fà tena a casa arritta. Una volta di più, ci ritruvemi persi inde i cuntradizioni di governanti trapassati è incapaci di gistiscia un paesi, puru s'elli mettini in avanti una situazione eccezzionali chì cumanda di riagiscia sempri inde l'urghjenza. S'elli ùn facini cà ripeta ch'elli ani imparatu assai cosi di i mesi passati, ùn pari mancu appena vera. I ghjorni chì venini ci duvariani riservà «surpresi» novi... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

Il m'arrive d'acheter, à des fins de lecture et non pas en cas d'urgence extrême, le quotidien *Aujourd'hui en France*. Je ne suis certes pas le seul. Ce n'est donc ni un exploit ni la manifestation d'une nouvelle maladie orpheline anormalement vécue comme une tare. Mais si j'étais le seul lecteur, je n'en revendiquerais pas moins mon choix à haute et intelligible voix. Ne sommes-nous pas au Pays de la Liberté? Une terre où, comme chacun sait, il n'y a pas de détenu politique; où chasse aux sorcières et aux gypaètes barbus exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires. Dans *Aujourd'hui en France*, on trouve entre autres 32 pages, une petite rubrique intitulée «Voix express». Elle se présente sous la forme d'un bandeau; moderne comic strip, pas si comique que ça, du reste. Chaque jour, femmes et hommes, mais parité non respectée [essayez de diviser 5 par 2!], donnent leur opinion sur une question précise. Les personnes ainsi sollicitées déclinent leur nom, prénom, âge, catégorie socio-professionnelle, lieu de résidence qui sont mentionnés sous leur portrait, elles y sont souriantes et en apparence assez fières de figurer parmi les élus. Comment sont-elles éluses? J'imagine que le journaliste a recueilli les 5 avis parmi un panel bien plus représentatif. Mais panel choisi selon quels critères? Élus choisis de façon aléatoire ou triés selon quelle méthodologie? J'imagine aussi, sans peine, qu'*Aujourd'hui en France* n'a aucunement l'intention de laisser croire à ses lecteurs qu'il s'agit là d'un sondage d'opinion d'une valeur égale à une étude statistique impartiale, espèce rarissime en ces périodes de crise.

Quelques jours après la mort d'un enseignant, décapité au nom d'Allah dans un pays où le recours à la Louison est définitivement banni, la question posée était la suivante: «*Quelle info vous a marqué cette semaine?*». Ce qui amena Vincent Vèrier à nous livrer brut de décoffrage les propos recueillis...

Pour Volkan Ergun, 20 ans, militaire à Lyon, c'est l'extension du couvre-feu. Pis aussi la fermeture, ridicule [sic] des bars à 22 heures. Propos dignes de l'adjudant Kronembourg et, quelque part, mais sans y penser, hommage rendu à Cabu.

Magali Coutaud, 48 ans, secrétaire médicale aux Lilas, a choisi l'hommage à Samuel Paty; au risque d'être ainsi taxée d'une sensibilité féminine peu en rapport avec notre époque formidable.

Enzo Canepa, 21 ans, étudiant à Paris (XV^e), a retenu la défaite du PSG face à Manchester United. Sans oublier un entraîneur teuton, traître à la cause d'un club où les joueurs de nationalité française se comptent sur les doigts non-amputés d'un menuisier victime d'un accident du travail.

Rose-Marie Blochet, 58 ans, enseignante à Saumur, a opté pour l'avis du pape, favorable à l'union civile des personnes homosexuelles. Enseignante mais pas prof au point d'afficher un corporatisme débordant. Mais l'important n'est-il pas que Dieu soit amour?

Enfin Antoine Quatrevaux, 21 ans, étudiant à Aix-en-Provence, a été marqué par l'élimination de Bertrand Kamal de Koh-Lanta. À sa façon de pleurer ce candidat malheureux, emporté par ailleurs par une grave maladie, j'ai imaginé un instant que le patronyme d'Antoine comportait une faute de frappe.

Ainsi, 4 sondés sur 5 relèguent donc, au minimum, l'assassinat de Samuel Paty au second rang de leurs préoccupations. Même si le sondage est moins que représentatif, il donne en manipulant les chiffres, méthode au goût du jour, 8 cas sur 10. Soit 80/100. Soit un taux d'incidence de 80 000 pour 100 000. Taux justifiant une intervention dans le but de confiner un certain contingent. Incommensurable programme. Périlleuse façon de fermer les écoutilles tout en ouvrant la boîte à Pandore. Car qui pourra réchapper à une épuration? Chacun d'entre nous n'est-il pas un con dans l'esprit d'un de ses semblables? ■ **Paulu Santu MUSÈ-PUGLIESI**

Essentiel

J'aurais tant aimé, encore une fois, entendre Alain Rey, maître d'œuvre du Petit Robert et éminent linguiste, définir l'essentiel. Il aurait certainement commencé son explication par un renvoi à l'étymologie latine de ce mot, aurait développé sa signification «*qui est ce qu'il est par son essence*» avant de finir son exposé avec des exemples littéraires, historiques et culturels de son utilisation et son évolution à travers les âges.

Mais voilà, Alain Rey n'est plus. À chacun de se débrouiller avec les multiples définitions de ce nom masculin, cet adjectif pour décider de ce qui lui est essentiel durant ce second confinement.

Après de multiples et légitimes manifestations de colère et d'incompréhension, le gouvernement a fait le choix aussi difficile que contestable de spécifier par décret ce qui doit désormais nous être essentiel. Une décision étatique certainement mieux comprise hier, ou là-bas, quand guerre est synonyme de bombardements, de destructions, de tickets de rationnement et de la contrainte des êtres à trouver l'essentiel pour ne pas mourir de faim, de froid. Mais l'arbitrage d'aujourd'hui et ici ne passe pas ou mal puisque cette guerre – si cela en est une – se déroule en temps de paix, de surconsommation, de surexploitation. Notre essentiel fondamental, indispensable, nécessaire se confond facilement avec son opposé accidentel, occasionnel, superflu.

Et pourtant, comment ne pas donner raison à tous ces petits commerçants, ces David, qui genou à terre après le premier confinement, se sont relevés sans ménager leurs efforts pour respecter les protocoles sanitaires et veulent encore se battre pour ne pas voir leur bien essentiel, le fruit de leur travail, disparaître au profit des plateformes de ces Goliath du web vers lesquelles, clients réguliers ou occasionnels, nous ne résistons pas vraiment lorsque nous vient cette peur de manquer de nos singuliers et in/essentiels biens im/matériels.

Et cependant, comment ne pas être vent debout contre ces décisions gouvernementales de fermer théâtres, cinémas, bibliothèques, musées, librairies, mais aussi rayons culture des grandes surfaces, alors que l'enfermement de cet hiver a démontré l'importance, l'utilité, la nécessité de cette essence culturelle pour notre bien-être voire notre santé mentale. Biens essentiels pour nous rassasier et surtout nous rasséréner.

Et enfin, parce que cela ne peut être oublié, comment ne pas entendre le discours des soignants qui auraient souhaités que l'essentiel ne soit que cet unique bien intime et commun, notre santé. Et, qu'il soit protégé par un confinement total durant ces quinze premiers jours, afin d'éviter l'engorgement de leurs services. Oui, j'aurais tant aimé entendre Alain Rey nous parler de notre difficulté d'appréhender cette notion d'essentialisme, de percevoir le fond de nos êtres et la nature de nos choses. ■ **Dominique PIETRI**

CORINNE LEPAGE

LA POLITIQUE DE LA MOBILITÉ EN QUESTION



Désormais au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique, la mobilité durable a pourtant fait son entrée dans le débat politique il y a deux décennies. Quels sont ses enjeux? Quelles étapes ont été accomplies? On a interrogé l'ancienne ministre de l'Environnement, Corinne Lepage.

Que désigne la notion d'éco-mobilité et quels sont ses enjeux?

Elle est incontournable pour lutter contre le réchauffement climatique. Si on regarde les grandes sources de gaz à effet de serre de façon globale, les transports sont en effet les principaux responsables*. On ne peut donc pas imaginer une véritable politique de réduction de ces gaz sans poser clairement la question du transport.

Il s'agit alors de développer les mobilités douces, comme la marche et le vélo, ainsi que les véhicules qui émettent faiblement ou pas du tout de gaz à effet de serre, tels que les véhicules électriques et les engins de type trottinettes, gyropodes, etc. À l'inverse, on oublie les voitures thermiques et surtout le diesel! Le principe est le même pour les transports collectifs pour lesquels une recherche de sobriété d'émissions de CO₂ est nécessaire. Mais la politique de l'éco-mobilité passe aussi beaucoup par l'aménagement de la ville et les questions logistiques. C'est un sujet qui touche en réalité à tous les domaines.

À quel moment ces questions sont-elles apparues dans le débat politique?

C'est très vieux! Lorsque j'ai fait voter la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite loi LAURE, en 1996, le terme d'éco-mobilité n'existait pas encore mais il y avait déjà des dispositions en faveur du vélo, du GPL (gaz de pétrole liquéfié), du GMP (groupe motopropulseur), du véhicule électrique ou encore du covoiturage.

Ensuite, on a avancé progressivement à travers plusieurs lois qui ont renforcé le poids accordé à ces préoccupations. Puis, surtout, un certain nombre de villes en France et à l'étranger ont pris des mesures assez exemplaires dans ce domaine, ce qui en a conduit d'autres à faire de même. Strasbourg et Nantes ont notamment été très en avance sur l'éco-mobilité.

*39 % des émissions de CO₂ selon l'Ademe, NDLR

Quel est l'apport de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019?

Ce texte a repris toute une série d'initiatives qui préexistaient au niveau local en leur donnant des objectifs plus importants, comme le plan vélo, le covoiturage ou encore des locations de vélos en libre-service. Mais ce sont les moyens que vous octroyez pour développer ces infrastructures qui comptent, sinon cela ne change pas grand-chose concrètement dans la vie des citoyens. Et, en l'occurrence, les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la loi LOM ont été donnés de façon progressive et se sont accrues tout récemment à travers le plan de relance gouvernemental. En revanche, le législateur reste relativement réticent face à la suppression des véhicules thermiques puisque la fin de leur commercialisation est prévue pour 2040. Cela va donc très lentement.

Justement, de nouvelles étapes sont-elles franchies avec le plan de relance?

Il y a en effet des choses intéressantes puisque de réels moyens financiers sont mis en place pour accélérer le plan vélo et développer – enfin! – les petites lignes quotidiennes de train mais aussi le fret ferroviaire, après cinquante ans de mesures contraires à ce qu'il fallait faire [ces budgets s'intègrent dans une enveloppe globale de 11 milliards d'euros pour les transports, N.D.L.R.]. Il y a aussi un encouragement clair aux véhicules électriques avec un coup d'accélérateur donné à l'installation de bornes de recharge ou encore l'objectif de «la ville du quart d'heure», appuyé par Paris, qui consiste à revoir l'aménagement urbain pour que les habitants aient tous les services utiles à proximité et réduisent ainsi leurs déplacements.

Mais le chemin le plus grand à faire ne dépend pas de la loi ou de l'argent. C'est une question de comportements. Cela fait cinquante ans que les villes ont été biberonnées à la voiture. Inciter les gens à s'en passer n'est donc vraiment pas évident. C'est un problème global de société. ■ LSP

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS



Photo Claire Giudici

Nous voilà reconfinés. Mais de façon plus souple qu'en mars dernier: les établissements scolaires restent ouverts, les grandes surfaces aussi, mais – générant grogne et polémiques – les petits commerces de centre-ville baissent leurs rideaux. Sur les réseaux sociaux, on conteste, on râle et on s'interroge. Pour les «Covid longs», qui depuis mars conservent des séquelles et peinent à faire reconnaître cette situation, il n'y a pas d'interrogation: il faut être prudent, la maladie est loin d'être anodine.

« **Si** c'est la deuxième vague, je ne l'imaginais pas comme ça, remarque le Dr André Rocchi, médecin à Prunelli di Fium'Obu, spécialiste des maladies émergentes. Lors de la première, nous ne connaissions pas la maladie, mais l'attaque était frontale. On faisait face à un ennemi qui arrivait devant nous. Là, c'est diffus, ça frappe n'importe où, rapidement, même dans les villages de montagne ou chez des gens qui vivent retirés et ne rencontrent quasiment personne, sauf quand ils vont faire leurs courses. Heureusement, pour le moment, dans mon secteur nous n'avons pas eu trop de cas lourds. Mais dans ma patientèle, le nombre de personnes touchées est significatif. Il est en augmentation. Il faut dire qu'on teste davantage, qu'on connaît mieux la maladie et que, si on n'a pas véritablement de traitement, on a des approches thérapeutiques plus construites. On pensait au départ que la Covid-19 n'était qu'un virus respiratoire. On sait désormais que si les poumons sont les principaux organes touchés, on note une incidence anormalement élevée de phénomènes liés à une diminution de la circulation sanguine, avec la présence de caillots, notamment dans les vaisseaux pulmonaires. Et, le sang irrigant tous les organes du corps, on décrit des atteintes au niveau du cœur, du système digestif, des reins, du cerveau, de la peau, etc. Je vois certains de mes patients qui ont été malades durant le premier épisode, sans hospitalisation parfois, revenir avec des séquelles. »

Ces séquelles, c'est le quotidien de Jo, dans l'impossibilité de tra-

vailer depuis qu'elle a contracté le virus en mars dernier. Sans pour autant que sa situation soit reconnue. Elle est infirmière en libéral, son mari également. Ils exercent à Bastia. « Quand on parle de «grippette», ça m'énerve, remarque-t-elle. Bien entendu, quand on prend comme référence de la grippe espagnole, ce n'est pas pareil ». En effet, cette pandémie-là avait fait en Corse plus de 6000 victimes en deux ans, mais le contexte était différent: le monde sortait d'une terrible guerre, il n'y avait quasiment pas – voire pas du tout – de médicaments, les connaissances scientifiques, les conditions de vie, d'alimentation et d'hygiène n'avaient rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. « Concernant le Coronavirus, je sais ce que je vis tous les jours, et je ne suis pas la seule dans ce cas. Je suis une victime de la première vague, mais à l'époque les tests étaient rares et n'étaient pas aussi précis qu'aujourd'hui. J'avais de la fièvre, de la toux, des difficultés à respirer, mais le test PCR est revenu négatif. Mon état s'aggravait: on a refusé de m'hospitaliser car seuls les PCR positifs pouvaient être accueillis à l'hôpital. Je suis originaire de Balagne: c'est à cette époque-là que le compagnon de l'actuelle maire d'Ile-Rousse est décédé durant son transport. Il avait, lui aussi, eu un PCR négatif, on ne l'avait pas hospitalisé. Ensuite, mon test sérologique a bien confirmé que j'étais atteinte. Heureusement pour moi, mon mari est infirmier. Nous avons immédiatement mis en place un protocole très strict. Je me suis isolée dans une chambre, il n'y accédait que masqué, porteur d'une blouse, de gants... Je souffrais, j'avais du mal à respirer, je toussais, j'avais

Le premier confinement est intervenu le 12 mars en Corse et le 17 sur tout le territoire. À l'époque, on testait très peu. Il n'y avait ni masques ni gel hydro alcoolique. Le 11 mars 2020, on comptait dans l'île 51 cas hospitalisés, dont 7 à en Haute-Corse et 44 en Corse du Sud. Le 12 mars, ils étaient 63, dont 53 en Corse du Sud et 10 à Bastia. Le confinement débutait par la fermeture des établissements scolaires, les crèches, les garderies. Les visites dans les Ehpad étaient interdites. L'activité normale des commerces, des entreprises, des restaurants et des bars se poursuivait néanmoins. Pas de masque, ni de gel: il n'y en avait pas. On appliquait la distanciation sociale, mais l'épidémie s'amplifiait. Alors les bars, les restaurants, les salles de spectacle, les salles de sport, les magasins non essentiels ont fermé, la fréquentation des plages et des espaces naturels a été interdite. Le 20 mars, alors que 168 personnes étaient hospitalisées – 26 en Haute-Corse et 142 en Corse-du-Sud – le porte-hélicoptère Tonnerre a évacué des patients de l'hôpital d'Ajaccio, saturé. Dans les villes, on applaudissait les soignants à 20 heures et les «Petites mains solidaires» fabriquaient masques et blouses. Le 1er novembre 2020, 83 personnes étaient hospitalisées: 42 en Corse-du-Sud (+ 6 par rapport à la veille) dont 8 en réanimation ou soins continus et 41 Haute-Corse, dont 7 en réanimation ou soins continus (+ 1 par rapport au jour précédent). Depuis le début de l'épidémie, 80 décès ont été recensés à l'hôpital (59 au CH d'Ajaccio et 21 au CH de Bastia) auxquels se rajoutent 13 décès survenus en Ehpad lors de la 1ère vague. À l'heure où nous mettons sous presse, on déplorait 25 décès en milieu hospitalier depuis le 13 septembre. ■

d'horribles maux de tête, mais il m'a fallu rester à la maison. J'ai pu recevoir un minimum de soins, ceux qu'on donnait à l'époque, mais aucun relevant d'un protocole connu. J'ai surtout eu la chance, grâce à lui, d'avoir de l'oxygène quand j'en ai eu besoin. Ça a été long, mais j'ai fini par aller mieux. Enfin, mieux... c'est vite dit, je souffre toujours. J'ai une fatigue incontrôlée, incontrôlable, incompréhensible! Je suis quelqu'un de dynamique d'habitude, je ne me reconnais plus. C'est comme si «cette chose» gérait ma vie. J'ai des palpitations, je suis complètement essoufflée, épuisée pour le moindre rien: pour prendre ma douche, grimper une petite pente, marcher un peu... J'ai fait des examens cardiaques, pulmonaires, rien ne justifie tout ça. Ce sont, me dit-on, les séquelles de la Covid. On s'est rendu compte depuis que ce coronavirus n'était pas un simple virus pulmonaire mais qu'il attaquait le système sanguin: je le vois bien, j'ai des bleus qui apparaissent comme ça, n'importe où, de façon spontanée. Il y a aussi les troubles de la mémoire, et ce qu'il y a de particulièrement désagréable, c'est que là encore, rien dans ce qui est ma vie ne le justifie. J'ai l'impression que mes neurones se sont mis en stand-by: j'oublie des choses simples, je m'organise mal, c'est tout le contraire de ce que je suis.» Jo continue ses soins, mais elle n'a pas encore réussi, 7 mois après, à remonter la pente. «Je fais de la kiné respiratoire, des exercices pour retrouver mon souffle, mes capacités physiques, mais pour le moment, je n'y arrive pas.»

Si le Haut conseil de la Santé publique (HCSP) reconnaît la présence

de ces séquelles, il ne se positionne pas. Il indique, sur son site officiel avoir «procédé à une synthèse préliminaire de la littérature relative aux complications du Covid-19, mais ne [pouvoir], à ce jour, émettre d'avis définitif sur le sujet. [...] Lorsque des données complémentaires de la littérature scientifique seront disponibles et que les auditions de spécialistes [pneumologues, neurologues, gériatres, spécialistes en médecine interne, ORL, spécialistes en rééducation fonctionnelle, pédiatres, cardiologues, neuropsychiatres, ...] auront été réalisées, le HCSP pourra produire un avis relatif à la description, aux facteurs prédictifs et la prise en charge des complications à distance du Covid-19.»

L'état de santé de Jo ne lui permet pas de reprendre son travail. Pourtant, son arrêt maladie n'a, depuis mars, pas encore été pris en compte par la CPAM. «À l'heure actuelle, poursuit l'infirmière, je n'ai plus de revenus personnels. Quant à avoir la reconnaissance de maladie professionnelle, c'est pire encore. On me répond la plupart du temps qu'on a besoin d'informations, qu'il faut des précisions relativement au décret, qu'on ne sait pas comment ça va se passer. Mais il semblerait bien que les critères soient si restrictifs que même pour nous, soignants, qui avons été dès le départ au contact de personnes infectées, rien ne soit évident. Je pense tenter une action pour que ma situation soit reconnue.» Les «Covid longs» sont nombreux. Ils ont créé des groupes sur les réseaux sociaux: «Je m'y suis inscrite, on échange, on raconte. Beaucoup sont perdus face aux séquelles que laisse cette «grippette»!» ■ Claire GIUDICI

EAU & BIODIVERSITÉ

10 M€ pour un nouvel appel à projets

Dans le cadre de son 11^e programme, «Sauvons l'eau 2019-2024», l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse lance un nouvel appel à projets «Eau et Biodiversité», doté de 10 M€ jusqu'au 30 avril 2021. Il cible les collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels, fondations privées, établissements publics de l'État et industriels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Il s'agit d'inciter financièrement ces différents maîtres d'ouvrage à mener des projets utiles à la biodiversité, par la restauration des habitats nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces sur terre et dans l'eau. À noter, toutefois, que les actions relatives à la préservation ou la restauration des milieux marins ne relèvent pas de cet appel à projets. Les candidatures sont à présenter avant le 30 avril 2021. Le taux d'aide de l'agence pour l'ensemble des actions peut aller jusqu'à 70% du montant éligible du projet. Pour le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le taux d'aide maximal est de 50%. De plus, l'agence de l'eau de l'eau lance le

Marathon de la biodiversité, opération qui s'adresse plus spécifiquement aux collectivités, l'objectif à

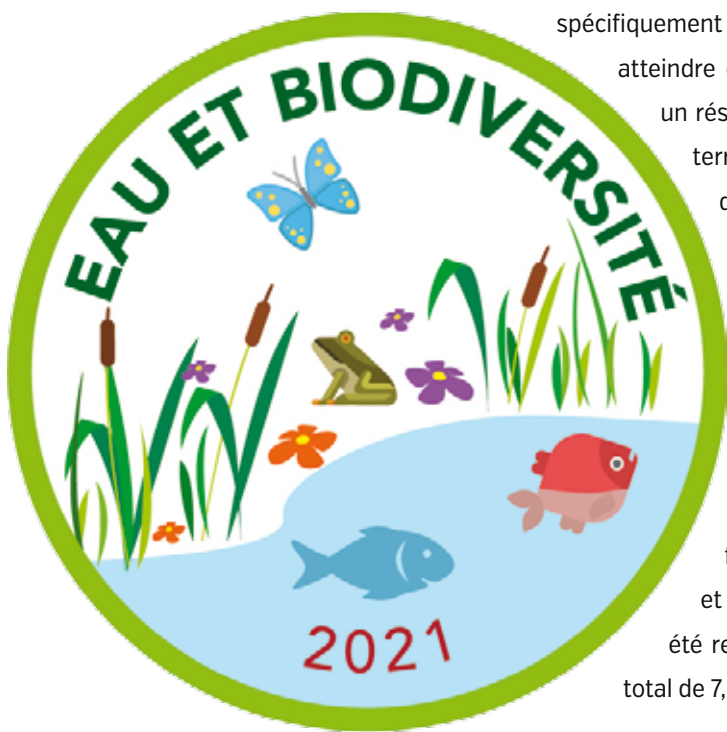
atteindre étant de restaurer ou créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km

de haies et 42 mares. Le taux d'aide de l'agence pour l'ensemble des actions peut

aller jusqu'à 70% du montant éligible du projet. En 2019, l'appels à projets annuel Eau et biodiversité

s'était soldé par 37 projets financés à hauteur de 3,4 M€ et pour 2020, 52 projets ont

été retenus pour un financement total de 7,5 M€. ■ AN



DONS DE SANG

La collecte continue

L'Etablissement français du sang (EFS) rappelle que, comme lors du premier confinement, la collecte de sang est autorisée par les autorités sanitaires. Les collectes de sang sont ainsi maintenues et les Maisons du don restent ouvertes durant toute la durée de cette nouvelle période de confinement. Les déplacements des citoyens pour se rendre dans un lieu de don sont autorisés, sous réserve de remplir l'attestation officielle de déplacement dérogatoire, en cochant le motif «assistance aux personnes vulnérables» [4^e case]. Afin d'éviter les temps d'attente et d'accueillir les donneurs dans les meilleures conditions sanitaires possibles, les collectes de sang se déroulent sur rendez-vous, soit via mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr soit en appelant la Maison du don la plus proche de chez soi. Il est demandé aux donneurs de ne pas venir accompagné par une personne qui ne donne pas son sang, de porter le masque qui leur sera donné à l'accueil, de respecter un mètre de distance minimum entre les donneurs et de respecter les gestes barrières. Peuvent donner leur sang les personnes âgées de 18 à 70 ans, pesant au moins 50 kg, et ne présentant aucun symptôme grippal. Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang. ■ AN

Les chiffres de la semaine

57%

d'opérations nouvelles, cofinancées à hauteur de 31 M€ par l'Etat en Corse, au titre du Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la réalisation d'infrastructures et équipements collectifs en 2020. Dont 24 M€ pour les réparations d'ouvrages portuaires et routiers sur le vieux port de Bastia et 2,4 M€ pour la construction d'une usine d'eau potable à Sartène.

Les chiffres de la semaine

250 000

euros en Haute-Corse et 372 000€ en Corse-du-Sud : selon Notaires de France, au 2^e trimestre 2020, le prix médian des maisons anciennes en Corse a baissé de, respectivement, 0,6% et 4%. En revanche, le prix des appartements anciens a augmenté de 10,1% en Haute-Corse et 9,4% en Corse-du-Sud. La Corse est d'ailleurs la région où le prix de ces biens enregistrait la plus forte hausse

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

50%

de réduction de la capacité moyenne sur tout le réseau d'Air Corsica. Tout en conservant les critères fondamentaux du service public aérien mis en place par la CdC, la compagnie met en place un nouveau programme du 7 au 30 novembre inclus. Avec notamment 31 rotations A/R par semaine sur Marseille au lieu de 59 et 24 rotations A/R par semaine sur Nice, au lieu de 55.



CREATION SOCIETE

N° 01



ADELE POLI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Les Terrasses des Milelli
Route des Milelli - Bâtiment B
20090 Ajaccio - R.C.S. Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à AJACCIO, du 23 octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ADELE POLI,
Forme sociale : Société Civile Immobilière,
Siège social : Route des Milelli - Les Terrasses des Milelli - Bâtiment B - 20090 Ajaccio
Objet social : La gestion, l'administration, l'exploitation, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de tous biens meubles, et de toutes valeurs mobilières (telles que sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : des actions, parts sociales, droits de souscription, obligations, etc), la cession desdits immeubles, droits, biens ou valeurs, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,
Capital social : 1.000 euros,
Gérance : Madame Christine ESTE, demeurant Route des Milelli - Les Terrasses des Milelli - Bâtiment B - 20090 Ajaccio,
Immatriculation de la Société au R.C.S d' Ajaccio (2A).

La Gérance,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/09/2020, il a été constitué une SARL dénommée SARL LEIA. **Siège social :** Faubourg Scaravaglie, 20250 Corte. **Capital :** 1000 €. **Objet :** la location et l'exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés à l'habitation principale ou secondaire et d'immeubles non résidentiels ainsi que, la location de terres et de terrains, notamment à usage agricole. **Gérance :** M. Pascal VERDURI, Faubourg Scaravaglie, 20250 Corte **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 03

S.A.S BP PAINTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
9, Rue Antoine Filippi, Lot U Monticello
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Octobre 2020 il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : BP PAINTING
Capital Social : 500 euros
Siège Social : 9 Rue Antoine Filippi - Lot U Monticello - 20137 Porto-Vecchio
Début d'activité : 22 Octobre 2020
Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Toutes prestations artistiques, créations d'œuvres d'arts originales sur tous supports.
Président : 1) Barbara PIRINA. Née le 30 Juillet 1971 à Porto-Vecchio [20137], demeurant à 9 rue Antoine Filippi, Lot U Monticello, 20137 Porto-Vecchio, de nationalité française
Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 28/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
TRAVAUX ELECTRICITE CORSE
Sigle : TEC
Siège : Les Terrasses du Parc, Bât H2, Résidence du Parc, Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Travaux d'électricité dans tous locaux
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Damien, Alexandre GRAZIANI, demeurant Les Terrasses du Parc, Bât H2, Résidence du Parc, Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Le Président,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/09/2020, il a été constitué la SCI dénommée CARLEVA. **Siège social :** lieu-dit gardiena, ch de figarella, rte d'arca, 20137 Porto-Vecchio. **Capital :** 100 €. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mme Gladys Giona, ldt gardiena, ch figarella, rte d'arca, 20137 Porto-Vecchio. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/08/2020, il a été constitué une SCI dénommée :
SCI MELI 2A
Siège social : BACCOSA, 20169 BONIFACIO
Capital : 100 € **Objet social :** L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location ; **Gérance :** Mme ROSSI EVELYNE demeurant BACCOSA, 20169 BONIFACIO
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/10/2020, il a été constitué une SCCV :
Dénomination :
PAME CONSTRUCTION
Nom commercial :
SCCV PAME CONSTRUCTION
Siège social : Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Capital : 1.000 €
Activités principales : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.
Durée : 99 ans
Gérance : M. TOURMEN Morgan, Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée SUMENTI FORMATION. **Siège social :** Espace Maria Julia, 20218 Ponte-Leccia. **Capital :** 1000 €. **Objet :** La formation professionnelle destinée aux adultes entrés dans la vie active ainsi que la formation interne des administrations publiques. **Président :** M. François OTTAVI MENAGER, Espace Maria Julia, 20218 Ponte-Leccia. **DG :** Mme Justine GRAZIANI, 20218 Ponte-Leccia. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée :
KARA OPTIQUE
Siège social : Résidence du Parc, Bât C, Entrée B, 20600 Bastia.
Capital : 2.000 € **Objet :** Commerce de détail d'optique à domicile. Réparation, taille et pose des verres.
Président : Mme Kara SIMEONI, Résidence du Parc, Bât C, Entrée B, 20600 BASTIA. **Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 01/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : SOENA
Siège social : Village de Cardo, Villa Les Cèdres, 9019 Chemin de Casavecchie, 20200 Bastia
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Christine VALERY (Épouse FABBR), demeurant Villa les Cèdres, Village de Cardo, 20200 Bastia, **Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.**
Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :
BDM HORS LES MURS
Siège social : Pôle de Suartello II - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Capital : 1000 € **Objet social :** L'achat et la vente en gros, au détail ou sur site internet de tous produits, articles ou œuvres d'art ;
La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, sociétés, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. **Président :** Mme LECA Luce demeurant Rte du salario, Res les Collines du Salario, Le capitole, Bt C, 20000 AJACCIO élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessible **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/10/2020 il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : M.O. CUISINES 2
Objet social : Commerce de détail de meubles
Siège social : ZA de Corbara - 20256 Corbara
Capital : 30.000 €. **Durée :** 70 ans.
R.C.S : Bastia
Président : Monsieur Eric MOSCARDINI, demeurant Chemin de Vetricello à Calenzana (Haute-Corse)
Directeur Général : Monsieur Abdessamad OUKBI demeurant Lotissement Canicchio - Hameau de Lavasina à Brando (Haute-Corse) ;

POLMAG

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 27 Cavro Sottano
 Lieu-dit Ficarella, 20117 Cauro

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à CAURO du 26/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : POLMAG
 Siège social : 27 Cavro Sottano, Lieu-dit Ficarella, 20117 Cauro

Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Alain, Charles, André, Louis PERRET demeurant 14 Hameau de Pinnello, 20129 Bastelicaccia.

Clauses relatives aux cessations de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts pour toutes autres cessions. Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 14

S.A.S EVO ELECTRICITE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 €
 Quartier Chemin Finocchio
 Cavallo Morto - 20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21.10.2020, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EVO ELECTRICITE

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Quartier Chemin Finocchio - Cavallo Morto - 20169 Bonifacio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Electricité générale, courant fort et faible, domotique ;

Présidence : Mr PAOLI Mathieu, Alexandre, né le 26.09.1986 à Ajaccio [2A], demeurant : Quartier Chemin Finocchio - Cavallo Morto - 20169 Bonifacio

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

CSP

Siège social : Lieu-dit Bracalina, route de Sagone, 20167 ALATA Capital : 600 € Objet social : Création, exploitation d'une ou plusieurs micro-crèches et garderies Président : M BURONI Pierre demeurant Cardiglione, San Benedetto, 20167 ALATA élu pour une durée de 99 ans. Directeur Général : Mme LEONETTI Sylvie demeurant Bat J2, Carré de Boddicione, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO
 Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

SCI LN FINANCES

Société Civile Immobilière
 Au capital de 500 euros
 Siège social : Résidence Silvina
 Bâtiment CI - Route de l'Aéroport
 20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : S.C.I LN FINANCES
 SIEGE SOCIAL : Résidence Santa Silvina, Bâtiment CI, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

OBJET : L'objet social est :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- La construction de tous biens immobiliers dans le but d'en assurer la location.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 500 euros.

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros.
 GERANCE : Mde LANZILLOTTA Epouse FERRIGNO Nadine. Née le 22 Mars 1973 à BASTIA, Haute-Corse, demeurant au Résidence Santa Silvina, Bâtiment CI, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana, de nationalité Française, majeure, Mariage à Borgo, le 24 Juillet 2004, marié sous le régime de la séparation des biens, (régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare), avec Mr FERRIGNO Laurent Pierre Pascal André né(e) le 17 Décembre 1975 à Le Plessis Bouchard.
 IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 20 octobre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DON,

SIEGE SOCIAL : 37 rue Saint Roch, BASTIA [Corse]

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, Échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : MARIE-MADELEINE DONATI, née le 02 janvier 1957 à BASTIA [Corse], demeurant au 37 Impasse St Roch, BASTIA [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 14/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : GARAGE CECCARELLI
 Siège : Descente des Abattoirs, Lupino, 20600 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Objet : Peinture automobiles, carrosserie

- Location et vente de véhicules d'occasion ;
- Réparation navale.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Emmanuel, Victor CECCARELLI demeurant 27 Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : NTAI

Capital social : 1.000 €

Siège Social : Résidence Genovese, Bat A4, 20000 Ajaccio

Objet : Restauration traditionnelle, brasserie..

Durée : 90 années

Président : M. Nicolas TANNOUS, demeurant Lieu-dit San Biaggiolo, 20090 Ajaccio

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix..

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/10/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

HERMES HOLDING

Siège : H.HOLD Siège social : ZI BA-LEONE - ZA Farone - LOT 14 - 20167 AFA

Capital : 100 € Objet social : En France et à l'étranger, la prise de participation

direct ou indirect dans toutes sociétés commerciales ou industrielles, notamment par voie de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance en participation ou autrement. Gérance : M BARTOLI

JACQUES demeurant LIEU-DIT CANNETTU, 20153 GUITERA-LES-BAINS

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 1er octobre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JTL,

SIEGE SOCIAL : 8 avenue Maréchal Moncey, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 euro

Montant des apports en numéraire : 1 euro

GERANCE : Tatiana HANSEN, demeurant Lieu-dit Rotagholo, Albitreccia [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,

mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 octobre 2020, à BIGUGLIA [20620], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

SAN'ANDRIA

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Objet : Commerce de détail d'alimentation générale, fruits et légumes, achat et revente de produits divers alimentaires et non alimentaires, épicerie, dépôt de pain et bazar.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez Mme Maëva MA-SOTTI, 10 Résidence MIRABILIS, Bâtiment A, Lieu-dit Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA,

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Mme Maëva MASOTTI, demeurant 10 Résidence MIRABILIS, Bâtiment A, Lieu-dit Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA,

Directeur Général : Mr Francois Pinet, demeurant 10 Résidence MIRABILIS, Bâtiment A, Lieu-dit Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA,

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis et mention,

MGP INVESTMENTS

Société Civile

Au capital de 800.000 euros

Siège social : Route de Palombaggia
Folacca, 20137 Porto-Vecchio**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 28/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale :

MGP INVESTMENTS

Siège social : Route de Palombaggia, Folacca, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, prise de participation, gestion et cession de tous titres, valeurs mobilières, participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et toutes formes d'endettement se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou tout autre similaire ou connexe, et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; Réalisation de toutes opérations et investissements se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 ans

Capital social : 800.000 euros, constitué à concurrence de 2000,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 798.000,00 euros au moyen de l'apport de la pleine propriété de 2000 parts sociales d'une valeur nominale d'1 euro, numérotées de 1 à 2000 inclus de la SARL AMEDEO, au capital de 2000 euros dont le siège social est Route de Palombaggia, Folacca, 23137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°750 563 702. Gérance : M. Pascal, Amédée PORTA, et Mme Nina YATSYNO demeurant ensemble Route de Palombaggia, Folacca, 20137 PORTO-VECCHIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 24

NG TERRASSEMENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Pastelloso - Saporaccia - 20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22.10.2020, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : NG TERRASSEMENT
Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Pastelloso Saporaccia - 20146 Sotta

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Tous travaux de terrassements, aménagements de terrain, enrochements et VRD ;

Présidence : Monsieur AMASIO Geoffrey, né le 25.11.1994 à Porto Vecchio (2A) et demeurant Route de Benciugnu - Trinité - 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,
Le Président.

VP MARINE LOCATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Quai Pascal Paoli
20137 Porto-Vecchio**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 27/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : VP MARINE LOCATION

Siège : Quai Pascal Paoli, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Achat, location et éventuellement vente de tous bateaux de plaisance et engins maritimes et terrestres motorisés ou non et plus généralement de tous biens mobiliers. Achat et vente de toutes pièces détachées et de tous accessoires se rapportant à l'objet social ainsi que toutes activités annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Didier SAULLI, demeurant Quai Pascal Paoli, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 20 octobre 2020, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ROM.VINCE

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : Mille euros

Siège : Résidence Bagatelle - Rue Juge Falcone - 20200 Bastia

Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérant : M. Romain, Vincent, Marien VINCENTI

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion,
La Gérance.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

GREEN NAVY ENERGY

Siège social : LD FAVAGIOLO, 20167 SARROLA-CAROPINO Capital : 500 €

Objet social : Production, achat, vente de tous modes d'énergie
Président : M PEREZ MARTINEZ Rafael Atila demeurant 1 cours Fornacce, Domaine de la Viva, 20166 GROSSETO-PRUGNA élu pour une durée de Illimité. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN GAVINO DI CARBINI du 23/10/20, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LOUISE IMMO

Siège : Chez M. Alain MAISETTI, Lieu-dit Galla, 20137 San Gavino Di Carbini

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Promotion immobilière ;

Marchands de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Antoine-Dominique, Alain MAISETTI, demeurant Immeuble Shoop, 3 rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

PHONE20137

Siège social : RUE MARECHAL JUIN, VILLA BAGGIONI, 20137 PORTO-VECCHIO. Capital : 1.000€.

Objet : Commerce d'accessoires de pièces détachées et vente neuf ou occasion de téléphonie mobile informatique électronique. Président : M LOVICHI PIERRE, QUARTIER TRAPOLA, 20171 MONACIA D'AULLENE. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 50 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

GREEN NAVY LEASING AND SALE

Siège social : LD FAVAGIOLO, 20167 SARROLA-CAROPINO Capital : 500 €

Objet social : Achat vente de bateaux, leasing, location longue durée, achat vente d'énergie, SAV
Président : M PEREZ MARTINEZ Rafael Atila demeurant 1 cours Fornacce, Rés Domaine de la VIVA, 20166 GROSSETO-PRUGNA élu pour une durée de Illimité. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

GREEN NAVY DEVELOPMENT

Siège social : LD FAVAGIOLO, 20167 SARROLA-CAROPINO Capital : 500 €

Objet social : CONCEPTION, MISE EN FABRICATION, EN PRODUCTION DE NAVIRES
Président : M PEREZ MARTINEZ Rafael, Atila demeurant 1 cours Fornacce, La Viva, Marine de Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA élu pour une durée de Illimité. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

AJACCIO RESTAURATION

Siège social : Le Bella Vista, 20166 Porticcio

Capital : 500 €

Objet : Traiteur, vente de plats cuisinés à emporter générale sans vente de boissons alcoolisées.

Président : Mme Stéphanie OTTAVI, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession des actions est soumise à l'agrément préalable des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 33

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

MEZZAVIA RESTAURATION

Siège social : Le Bella vista, 20166 Porticcio

Capital : 500 €

Objet : Activités de restaurant, snack, traiteur, vente de plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place, alimentation générale

Président : Mme Stéphanie OTTAVI, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession des actions est soumise à l'agrément préalable des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 34

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp 2/10/20, constit SAS DLC PROD. Cap : 1000 €. Siège : Rte de Scampornaccia, Venzolasca - Sorbo Ocagnano. Objet : conseils. Prés : Lefetz Legrand Delphine, Rte de Scampornacci, Venzolasca - Sorbo Ocagnano. Durée : 99 ans. RCS Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 35

JODIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 762,25 euros

Siège social : 15 Ruelle de la Fontaine
20250 Corte-401253950 RCS Bastia**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 06 octobre 2020, il résulte que : Le nom de Monsieur Charles SIMONINI, nouveau Gérant, demeurant 15 Ruelle de la Fontaine 20250 Corte, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Emmanuel SIMONINI.

Le nom de Madame Diana SIMONINI, nouveau Gérant, demeurant 15 Ruelle de la Fontaine 20250 Corte, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Emmanuel SIMONINI, L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 36

SUD HOTEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000.00 €
Siège social : Avenue de la Libération
20600 Bastia
511 610 107 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2020, il résulte :
- Monsieur Joseph-François BOURGEOIS, demeurant Résidence A Funta-nella Bâtiment B Route de Sainte Lucie, VILLE DI PIETRABUGNO 20200 (Haute Corse), a été nommé en qualité de **gérant de la société** en remplacement de Madame Angélique Paulé BOURGEOIS - Gérante démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 37

LA CIGOGNE

SARL au capital de 2.700 €
Siège : Hameau de Guaitella
20200 Ville Di Pietrabugno
RCS Bastia

NOMINATION GERANTS

Par assemblée générale en date à Bastia du 20/10/2020, les associés de la société ont nommé :

M. LENOIR Stéphane demeurant à Bastia 20600, Chemin du Macchione, Résidence U San Michel ; M. BARBONI Jean, demeurant à Ville di Pietrabugno 20200, Hameau de Guaitella.
Co-Gérants de la société à compter du 20/10/2020.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 38

MMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social à 20166 Grosseto-Prugna (Corse du Sud)
Chemin du Centre Equestre
Domaine de Frasso - Apart 424
RCS Ajaccio 852 309 582

L'AGE du 31/07/2020 a nommé, à compter du même jour, en qualité de **co-gérante**, Mme Monique MINALA, dmt 20166 GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud) - Chemin du Centre Equestre - Domaine de Frasso - Apart 424, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

N° 39

CALARELLA

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 24, Av du Mont Thabor
20090 Ajaccio
840 988 752 RCS Ajaccio

L'AGE du 12/10/2020 a décidé :
- de transférer le siège au Pôle de Suartello II - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio à compter du 19/10/2020. Dépôt RCS Ajaccio.

N° 40



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,**

Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

**INSERTION - TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

La Société dénommée SOCIETE FAMILIALE GAC, au capital variable, dont le siège est à BASTIA (20200), 18, rue Général Carbuccia, identifiée au SIREN sous le numéro 814 674 446 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2020 de la Société susvisée, en application des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

À compter du 26 octobre 2020, le siège social :

- qui était à BASTIA (20200), 18 rue Carbuccia.

- est désormais à COURCOURY (17100), 19, bis rue Pierre Schoeffer, Chez Monsieur Guillaume LE CORRE.

La société anciennement immatriculée au RCS de BASTIA sera désormais immatriculée au RCS de SAINTES.

Pour Avis. Le gérant.

N° 41

AURILLOU

Société Civile Immobilière
Au capital de 100.000 €
Siège social :
Lotissement a Muvra d'Oru, N° 1
20145 Sari-Solenzara
517 783 593 RCS Ajaccio

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er Octobre 2020, le siège social a été transféré, à compter de cette même date, à LA GRANDE MOTTE [34280], 784, avenue Robert Fages. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le No 517 783 593, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

N° 42

SCI LILOU EN BRUILHOIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500.00 euros
Siège social : Lieu-Dit Lamartine
47310 Ste Colombe En Bruilhois
830 044 178 RCS Agen

TRANSFERT DE SIEGE

D'un PV d'AGE du 04/07/2020, il résulte que le siège social a été transféré, le 04/07/2020, de Lieu-dit Lamartine, STE COLOMBE EN BRUILHOIS (47000), à Résidence Opale II, Apt 19, Lieu-dit Licciola, SAN MARTINO DI LOTA en CORSE (20200).

L'article 5 des statuts a été modifié en ce sens. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 43



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,**

Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

**INSERTION - TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

La Société dénommée SCI MAGUI, au capital variable, dont le siège est à BASTIA (20200), 18 rue Général Carbuccia, identifiée au SIREN sous le numéro 822 423 166 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2020 de la Société susvisée, en application des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

À compter du 26 octobre 2020, le siège social :

- qui était à BASTIA (20200), 18 rue Carbuccia.

- est désormais à COURCOURY (17100), 19, bis rue Pierre Schoeffer, Chez Monsieur Guillaume LE CORRE.

La société anciennement immatriculée au RCS de BASTIA sera désormais immatriculée au RCS de SAINTES.

Pour Avis. La gérante.

N° 44

AUREMI

Société Civile Immobilière
Au capital de 76.200 €
Siège social :
Lotissement a Muvra d'Oru, N° 1
20145 Sari-Solenzara
440 634 954 RCS Ajaccio

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2020, le siège social a été transféré, à compter de cette même date, à LA GRANDE MOTTE [34280], 64, rue de l'industrie.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le N° 440 634 954, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

N° 45

SCI JOHAN CORSE

Au capital de 500.000,00 euros
3, Sente de l'Etang de la Barre
77120 Mauperthuis
827811704 RCS Meaux

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 Juillet 2020, il a été pris acte de transférer le siège social de la société au Lieu-dit Morticione, 20137 LECCI, à compter du 18 Juillet 2020. La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Président : Mr MUNIER Eric 22 allée Marwan Barghouti, 94460 VALENTON, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 46

SCI OAKWOOD

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège : 29, Rue de Favreuse
91430 Vauhallan
828082222 RCS de Evry

Par décision de l'AGE du 02/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 16 BAIE DE PINARELLO, PAESOLU, 20144 STE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

Gérant : M. POUYER LUC 29 RUE DE FAVREUSE, 91430 VAUHALLAN
Radiation au RCS de EVRY et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 47

ETSMS

SARL au capital de 5500 €
Siège social : Traverse de l'église
20190 Santa-Maria-Siché
RCS Ajaccio 518315825

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Pôle de Suartello II - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio à compter du 09/10/2020. Modification au RCS d'AJACCIO.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 48

SUD TRAVAUX

SAS au capital de 1000 €
Siège social : A Castagnola
14, allée des Arbousiers, 20167 Alata
RCS Ajaccio 878625425

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/10/2020, il a été décidé de nommer M GOMES RIBEIRO Gilbert demeurant Lieu-dit Cavone, Rés Belvédère 2, Les Hauts du VAZZIO, 20090 AJACCIO en qualité de Directeur-Général à compter du 02/11/2020.

N° 49

**BARON International
Properties**

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Livisani, 20135 Conca
852 753 128 R.C.S. Ajaccio

Le 01/10/2020, l'AGE a décidé de nommer Aurelie Font, Livisani, 20135 Conca, en qualité de Présidente en remplacement de Flavien Font, à compter du 01/10/2020. Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 50

SC MARINE POLYESTER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement Pasqualini,
ZI de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino
879 449 296 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 01/10/2020 a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Stéphane KULCZAK demeurant Padighioni, 20167 PERI,

Pour avis, Le Président.

N° 51

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

« GEA BTP »

SARL au capital de 500.000 €
Siège social : Espace Ceppe
Lotissement Arbucetta
(20620) Biguglia
R.C.S. : Bastia N° 450 823 620

**Nomination d'un
Commissaire aux Comptes**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date à BIGUGLIA du 28 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé de renouveler le mandat en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur François TIBERI demeurant à TRAVO [20240] Route Nationale 198, et de nommer comme commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Henri DE CLAIRVAL demeurant à BASTIA [20200] 15, Boulevard Auguste Gaudin en remplacement de Madame Pascale BATESTI, pour une durée de Six exercices à compter du même jour.

Pour Avis, Le gérant.

N° 52

SAS DOLCE VITA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.085.000,00 euros
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio n° 418 415 642

Par un acte de décisions de l'associé unique daté du 27 Octobre 2020, il a été décidé la nomination en qualité de Directeur Général Délégué, de la SARL DOMIDEA, immatriculée au RCS D'AJACCIO sous le numéro 877 778 357, sise Résidence Prima vera - Immeuble Sole Bello - rue des cactus - 20000 AJACCIO et représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Jacques LOVICHY ; A compter du mardi 27 Octobre 2020, pour une durée de 5 ans.

Pour avis, La Présidence.

N° 53

FANTACCINI,

SAS au capital de 100 €
Siège : 2, Rue Général Levie
20000 Ajaccio
829 789 528 RCS Ajaccio

Le 25/06/2020, les associés ont pris acte de la démission de CATHERINE SARAÏS, ancien Directeur Général, en remplacement, décidé de nommer Directeur Général la société SAS MATHIEUMULA, SAS au capital de 100 euros, HAUT DU VAZZIO, RESIDENCE A LICCIONA, VILLA NUMERO 71, 20090 AJACCIO 882546666 RCS de AJACCIO, représentée par MATHIEU MUL. Mention au RCS d'AJaccio.

04 95 32 04 40
**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 54

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2020 à Bastia, enregistré au service des impôts de Bastia le 22/10/2020, Bordereau 2020 00033884, Référence 2B04P31 2020 A 01411.

- M. Joseph Jésuite CECCARELLI et Mme Joséphine CIAVALDINI (Ép CECCARELLI), demeurant ensemble 20200 SANTA MARIA DI LOTA, immatriculé au RCS BASTIA 782 995 674,

Ont confié à :

- La Société GARAGE CECCARELLI, SAS en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est Descente des Abattoirs, Lupino, 20600 BASTIA, représentée par son président M. Emmanuel CECCARELLI,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de peinture automobiles, carrosserie situé à Descente des Abattoirs, Lupino, 20600 BASTIA ;

Pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds artisanal dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
Le locataire-gérant.

N° 55

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par M. Joseph Jésuite CECCARELLI, né le 20/10/1944 à PATRIMONIO [2B] et Mme Joséphine CIAVALDINI (ép CECCARELLI), née le 27/12/1948 à BASTIA [2B], demeurant ensemble 20200 SANTA MARIA DI LOTA, à la Société "SOCIETE NOUVELLE CARROSSERIE CECCARELLI", SASU immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 814 817 755, au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est Descente des Abattoirs, Lupino 20600 BASTIA, représentée par son président, M. Emmanuel CECCARELLI, suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 01/11/2015.

Du fonds artisanal de « Peinture automobiles, Carrosserie », situé à Descente des Abattoirs, Lupino 20600 BASTIA,

A pris fin le 30 septembre 2020 suivant résiliation amiable.

Pour unique avis signé M. Emmanuel CECCARELLI,

Le locataire-gérant.

N° 56

**Mme FUMAROLI
ANTOINETTE**

Siège social : Funtanone di Vignale
20290 Vignale
811 826 684 RCS Bastia

D'un commun accord, il a été mis un terme au contrat de location gérance conclu initialement entre Mme FUMAROLI Antoinette et la société « SANTINI DISTRIBUTION », à compter du 03 décembre 2019.

Pour avis, Mme Fumaroli Antoinette.

N° 57

**RESILIATION
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consentie par acte ssp en date à Bonifacio du 16 juillet 2007 par la Société SAN BARTOLOMEO [SARL] sise 16 rue Doria, 20169 Bonifacio à la Société "I Ghjacci - Les Glaces Corses" Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée sis 8 rue du Palais, 20169 Bonifacio, d'un fonds de commerce de vente de produits alimentaires, produits de boulangerie, objets de décoration, de tissus, et articles de mercerie, à l'enseigne "I Ghjacci - Les Glaces Corses" sis et exploité à Bonifacio, pour une durée de 4 ans (renouvelable) à compter du 16/07/2007 a pris fin par résiliation amiable le 16/10/2020.

Pour avis,

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 58

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
BASTIA PAOLI**

Société Civile en liquidation
Au capital de 13.720 euros
Siège social : 32, Boulevard Paoli
20200 Bastia (Haute-Corse)
422 789 511 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de consultation écrite du 19 octobre 2020, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 19 octobre 2020 suivi de sa mise en liquidation amiable.

- A été nommée comme liquidatrice :
- Madame Florence VELLUTINI, demeurant à Londres (ROYAUME UNI) Flat 64 - Beaufort Mansions Beaufort Street, SW3 5AF, LONDON, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé Chez Mme Monique VELLUTINI - 4 Avenue Maréchal SEBASTIANI - 20200 BASTIA (Haute-Corse).

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 59

GIRAGLIA CONSULTING

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100.00 €
Siège social : Hameau de Botticella
20275 Ersu
835 012 717 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président en date du 31 octobre 2020, il résulte que statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 60

U FORNU DI BUCUGNA

Société à Responsabilité Limitée
En Liquidation
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
Centre Commercial des Salines
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
501 752 158 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er octobre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Robert D'AMORE, demeurant à CARBUCCIA 20133 (Haute-Corse) CARBUCCIA - CARDETTO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : CARBUCCIA 20133 (Haute-Corse) Chez Monsieur Robert D'AMORE - CARBUCCIA - CARDETTO.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 61

**CORSICA DESTINATION
ET SERVICES**

SARL au capital de 1000 €
Siège social : U Purtone
20213 Castellare Di Casinca
508254851 RCS de Bastia

Par AGO du 04/02/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GIAMMARI JEAN-MARC 37 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 04/02/2020.

Radiation du RCS de Bastia.

N° 62

SOLENA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Imm Le Caducee
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
753 704 006 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2020 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur TAFANI Olivier, demeurant Immeuble U Renacciu Capo di Lecci, 20137 LECCI et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

COMMUNE D'ALGAJOLA**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts
20220 ALGAJOLA - TEL : 04.95.60.70.47 / FAX : 04.95.60.64.88
Email : mairie.algajola@gmail.com

Adresse du profil acheteur [URL] : <http://www.achatspublicscorse.com>

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire

Objet du marché : Réfection du Chemin Cocani

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 4/2020

Caractéristiques principales :

Reprise de la route existante

Création de bordure LT1 pour caniveaux

Fourniture et pose grille fonte diam 300 récupération bas de route

Préparation support

Béton dosé 350 fibré - épaisseur de dalle 15cm + treillis ST25C ép 15cm

Prestations divisées en lots : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Subventions publiques et autofinancement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaires du marché : Voir le règlement de la consultation

Justifications à produire quant aux qualités et capacité du candidat :

-DC1, DC2,

- Celles prévues aux articles R.2142-là 2142-14 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,

- Références et qualifications pour des travaux similaires,

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % : Prix des prestations

- 30 % : Délai d'exécution

- 40 % : Valeur technique de l'offre

Procédure : Procédure adaptée [articles L.2123-1 et L.2123-4 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019]

Obtention du dossier au format papier :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Tel : 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88

Email : mairie.algaiola@gmail.com

Obtention du dossier par voie électronique : Téléchargement sur le site

<http://www.achatspublicscorse.com>

Visite sur place obligatoire.

Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : vendredi 20 novembre 2020 à 12h00

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

E-mail : greffe.tabastia@juradm.fr

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.38.55

Adresse internet : <http://bastia.tribunal.administratif.fr>

Renseignements : Mairie d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts - 20220

ALGAJOLA - Tél. 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88

Email : mairie.algajola@gmail.com

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts

20220 ALGAJOLA

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 28 octobre 2020

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 20/TX/012

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : 20/TX/012 - Surélévation du siège social de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Structure bois / parement de façade

Lot N° 3 - Menuiseries extérieures aluminium Serrurerie Ind E

Lot N° 4 - Cloisons - plafonds - peintures - nettoyage Ind F

Lot N° 5 - Electricité courants forts

Lot N° 6 - CVC - Plomberie

Lot N° 7 - Ascenseur

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

5% Valeur technique : Méthodologie pour passation des équipements

55% Prix des prestations

15% Valeur technique : Qualifications et expériences professionnelles

10% Valeur technique : Méthodologie pour la réalisation des prestations

10% Valeur technique : Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche

5% Valeur technique : Performances en matière de protection de l'environnement

Remise des offres : 17/11/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/11/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 28/2020**

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32, 9

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre à bons de commande mono attributaire [article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique].

3 - OBJET ET DUREE DU MARCHE : Divers travaux de gros œuvre et de maçonnerie sur la voirie communale [terrassements, bordures et revêtements de trottoirs, murs de soutènement, assainissement pluvial, etc.] d'une durée initiale d'une année renouvelable 1 fois.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur ; <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno

Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 30 Novembre 2020 - 12 h 00.

Le maire, Michel ROSSI,

MAIRIE DE GALERIA**AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

Maîtrise d'oeuvre de Réaménagement
de l'aire de stationnement du Port de Galeria

Pouvoir adjudicateur :

Nom, adresses et point(s) de contact :

MAIRIE DE GALERIA

Village - 20245 GALERIA - Tel : 04.95.62.00.09

Email : galeria.mairie@wanadoo.fr

Conditions de retrait du dossier de consultation : Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Dépôt obligatoire des offres sous format électronique : www.e-marchespublics.com

Objet du marché : Réaménagement de l'aire de stationnement du Port de Galeria

Caractéristiques principales :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités techniques requises en vue de la sélection des candidats

Critères d'attribution : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1 - Valeur technique de l'offre : 60%

2 - Prix des prestations : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique.

Cette consultation fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

Date d'envoi du présent avis : 30 octobre 2020

Date limite de réception des offres : 30 novembre à 9h00.

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal Administratif de Bastia.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 20/FCS/011

L'avis implique un marché public

Objet : Acquisition de matériel agricole

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

30% Valeur technique : Caractéristiques opérationnelles

10% Valeur technique : Délai de livraison

Remise des offres : 13/11/20 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 28/10/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Adresse : COMMUNE D'ALATA - CORSE DU SUD
COLLECTIVITE TERRITORIALE
MAIRIE - 20167 ALATA
Téléphone : 04 95 25 33 76
Télécopie : 04 95 25 32 65
Email : contact@alata.corsica

Correspondant :

* Monsieur le Maire de la commune d'Alata

Objet du marché :

Mission d'études et d'assistance pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Alata

Code CPV principal : 71410000-5

Type de marché :

Marché à procédure adaptée

Procédure de passation : Procédure adaptée, appel d'offre ouvert

Article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016

Date limite de réception des offres : Vendredi 4 décembre 2020 à 12h00

Critères d'attribution :

En application des articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la Commande Publique, l'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1. La valeur technique : 70 %
2. Le prix des prestations : 30%

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Adresse de remise des offres :

La transmission sur support papier n'est pas autorisée.

Elles devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.achatspublicscorse.com> - Commune d'Alata

Date d'envoi du présent avis de publication : 2 novembre 2020

Le Maire,



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme passant le marché :

Mairie de LECCI - 20137 LECCI
Téléphone : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet : Désignation d'un architecte - Maître d'œuvre, dont la mission de comprendra les études d'avant-projet (AVP), de projet (PRO), l'assistance partielle à la passation des marchés travaux (ACT partielle), le visa des études de l'entreprise (VISA), la direction de l'exécution des travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR) en vue de désigner les entreprises pour les travaux suivants :

* Tranche ferme :
- Extension du groupe scolaire actuel d'environ 410 m2 se décomposant en : salle restauration = 200m2, cuisine liaison chaude = 30m2, local technique stockage temporaire repas = 45m2, sanitaires « enfant » [maternelle et primaire] = 35m2, local personnel avec 2 sanitaires, 2 lavabos et 2 douches = 40m2, une salle de classe = 60m2,

- Aménagement de locaux existants (cantine, extension cantine, office) afin d'obtenir une salle de classe = 60m2 et une salle reprenant les activités du bungalow extérieur lequel est à supprimer,

- Aménagement d'un sas à l'entrée actuelle.

* Tranche optionnelle : Agrandissement du préau actuel = 144 m2

La constitution du dossier de permis de construire et de son suivi jusqu'à son obtention fait partie également de sa mission.

3. Mode de passation : MAPA N°2020/11école

Aucune variante n'est autorisée.

4. Informations pratiques : Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation (www.achatspublicscorse.com) dont le règlement de la consultation pour des informations complètes.

Visite obligatoire du groupe scolaire le mercredi 25 Novembre 2020 (Prendre rendez-vous avec la Mairie - Tél= 04 95 71 43 43)

Date limite de réception des offres ne comportant ni esquisse ni plan : soit en format papier soit au format électronique (www.achatspublicscorse.com) avant le Vendredi 11 Décembre 2020 à 11h00.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée, ouverte - Dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1° du Code de la commande publique.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

5. Conditions d'attribution :

Notation des offres en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique du dossier présenté
- Critère 2 - Valeur financière

Les conditions de notation détaillées figurent dans le règlement de consultation. La Commune de LECCI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation (CE - 18/09/2015 n°380821) avec les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée

6. Recours : Tribunal Administratif de BASTIA - Villa Montepiano, 20407 BASTIA, Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.

Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

DERNIERES MINUTES

N° 70

CORSICA DESTINATION ET SERVICES

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Purtone

20213 Castellare Di Casinca

508254851 RCS de Bastia

Par AGE du 04/02/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 04/02/2020. M. GIAMMARI Jean-Marc 37 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de Bastia.

N° 71

SolaireSartène

Société par Actions Simplifiée

à Associé unique

Au capital de 100.000 €

Siège social : Lieu-dit Brancale, BP 51

20290 Lucciana

507 643 310 R.C.S. Bastia

Aux termes du PV du 21/09/2020, l'associé unique conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de Bastia.

N° 72

SCI STEMAPA

Au capital de 152,45 Euros

RCS Ajaccio N° 383 044 849

Siège social : 8, Rue Emmanuel Arene

20000 Ajaccio

Par décision de l'AGE du 15/07/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. BLANC Gilbert - lot. Pesch - Barbicaja - Ajaccio - 20000 AJACCIO, et fixé le siège de liquidateur au siège social ou seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 73

Dénomination :

PUNTA D'ACCIAJU

Forme : SARL société en liquidation

Capital social : 5000 euros

Siège social : Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

849944160 RCS d'Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 octobre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2020. Monsieur Jean-Christophe REINHARDT, demeurant 5777 route Cézanne 13100 BEAURECUEIL a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis. Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DÉNOMINATION : PROMOLYS
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Galitello, 20220 Monticello

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, juridique, commercial, marketing, comptable, technique, commerciale, financier ou autres

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1000 euros

PRESIDENT : Sadek CHIYDI demeurant

Lieu-dit Galitello, 20220 Monticello

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

CESSION DES ACTIONS : Tant que la société est unipersonnelle, la cession

d'action est libre. En cas de perte du caractère unipersonnel les cessions d'actions

sont restreintes conformément à l'article 16 des statuts.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour Avis,

N° 75

MILOTS

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 100.00 €

Siège social : Hameau de Botticella

20275 Ersu

839 294 444 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Octobre 2020, il résulte que :

Les associés statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 76

SP31

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique en liquidation

Au capital de 40.000 €

Siège social : Lieu-Dit Costa

20226 Costa

443 026 190 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. PANTZ Thierry.

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 77



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « MISS GAIL »

SAS au capital de 257.725 Euros
En cours d'augmentation
Siège Social : L'Annonciade
Quartier du Fango (20200) Bastia
407 996 610 R.C.S. Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia, le 3 novembre 2020, dossier 2020 00035257, référence 2B04P31 2020 A 01484, il résulte :
Le capital social a été augmenté de 5.566.997,25 € pour être porté 257.725 € à 5.824.722,25 € par voie d'apports en nature de parts sociales.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital : 257.725 euros

* Nouvelle mention :

Capital : 5.824.722,25 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour Avis,

N° 78

LA QUERENCIA

SARL au capital de 540.000 €
Siège social : Hameau de Pianiccia
La Querencia, 20145 Sari-Solenzara
R.C.S. Ajaccio 451 235 857

Aux termes d'une décision en date du 07/07/2020 l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 79

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale à Borgo en date du 1er octobre 2020, l'associé unique de la société « A.G.C.I (Assurances Garanties Construction Immobilière) », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 884 608 688, a décidé de transférer le siège, social, à compter du 1er octobre 2020, du 109 Route de la Marana, Allée des Myrthes, Lotissement Alba Marana, 20290 Borgo à Lieu-dit St Pancrace, route du village, 20600 Furiani.

Pour avis, Le Président.

N° 80

OMIGNA

Société Civile au capital de 1000 €
Siège social : Hameau de Lozzi
20130 Cargèse
RCS Ajaccio 798 370 664

Par décision de l'AGM DU 20/04/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de 233.000 € par apport de compte courant, le portant ainsi à 234.000 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 81

BEESIDE

SAS au capital de 2000 €
Siège social : Lieu-dit Favagiolo
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 822052312

Par décision de l'associé Unique du 30/10/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 2000 à 40000 € à compter du 30/10/2020.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 82

BACCHUS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social :
Ancienne voie ferrée d'Alistro
20230 San-Giuliano
850 624 925 R.C.S. Bastia

De l'AGE du 16/10/2020, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention : RCS Bastia.

N° 83

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n° 26, parue dans ce même journal N°6796 du 22/11/2019, concernant l'avis de constitution de la SAS ELLIE CONSULTING. Il fallait lire : Par acte SSP en date du 07 Octobre 2020.

Et non : Par acte SSP en date du 07 octobre 2019, comme cité par erreur. Le reste sans changement.



N° 84

SCI STEMAPA

Au capital de 152,45 Euros
RCS Ajaccio N° 383 044 849
Siège social : 8, Rue Emmanuel Arene
20000 Ajaccio

Par décision de l'AGE du 15/07/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. BLANC Gilbert - Lot. Pesch - Barbicaja - Ajaccio - 20000 AJACCIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 15/07/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 85

SASU CHEZ STEPH

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 150 euros
Siège Social : Quartier Ajola
20226 Belgodere
RCS Bastia 803 726 868

Aux termes du procès verbal du 27/10/2020, l'assemblée générale, statuant conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 86

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 03/11/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : DS FINANCES

Siège social : Les Soleils de Mezzavia, Bâtiment D3, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA

Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- L'administration de société.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20.000 euros

Gérance : M. Sébastien, Damien DESAUTEZ, demeurant Les Soleils de Mezzavia, Bâtiment D3, Ajaccio 20167 MEZZAVIA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au R.C.S d'AJACCIO.

Pour avis,

La Gérance.

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

ANNONCES LEGALES

vos contact : **Albert TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 87

SolaireVenzolasca

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 100.000 €
Siège social : Lieu-dit Brancale, BP 51
20290 Lucciana
504 443 797 R.C.S. Bastia

Aux termes du PV du 21/09/2020, l'associé unique conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, bien que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de Bastia.



N° 88



Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire, 3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 27 octobre 2020 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 29 octobre 2020 dossier 2020 00034834 référence 2B04P31 2020 N 00470.

M. Noël RINALDI artisan et Madame Dominique VERDI, employée son épouse demeurant ensemble à CASANOVA [Haute-Corse] Valdo Lentighine, nés savoir : Monsieur à CORTE (Haute-Corse) le 18 décembre 1956, Madame à CASANOVA [Haute-Corse] le 21 mai 1959, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CASANOVA [Haute-Corse] le 06 octobre 1984.

Ce régime non modifié. De nationalité française. Ayant la qualité de 'Résidents' au sens de la réglementation fiscale.

ONT CEDE A : La Société dénommée RINALDI CARROSSERIE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à CASANOVA [Haute-Corse], Zone de Casanova, Cermacciani, identifiée sous le numéro SIREN 884364274 RCS Bastia.

Un fonds artisanal de "TOLERIE PEINTURE CARROSSERIE AUTOMOBILE MECANIQUE" situé et exploité à ZA de Casanova de Venaco.

Ensemble des éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise.

Pour lequel le CEDANT est inscrit au Répertoire des métiers de Haute-Corse sous le numéro 389 551 367 RM 2B.

Moyennant le prix de [DEUX CENT TRENTÉ MILLE EUROS [230.000,00 EUROS]] s'appliquant aux éléments incorporels pour [CENT VINGT HUIT MILLE CENT EUROS [128.100,00 EUROS]] et aux éléments corporels pour [CENT UN MILLE NEUF CENTS EUROS [101.900,00 EUROS].

Jouissance : le 27 octobre 2020

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, Maître CASU-PADOVANI,

Le Notaire.

N° 89

Dénomination : FB FINANCE

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : Route de Saint Antoine
Le Salaro, 20000 Ajaccio
823676424 RCS d'Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 5 octobre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 octobre 2020. Madame Francine BANNIER, demeurant Route de Saint Antoine, Le Salaro, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis,



Photo Syvadec

TRI & PROXIMITÉ

Une recyclerie mobile pour le Grand Bastia

Le 4 novembre, à Borgo, le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) a officiellement lancé un nouveau service de proximité à l'attention des particuliers de la région du Grand Bastia avec la mise en route d'une recyclerie mobile. Ce dispositif est constitué de 6 bennes (5 d'une capacité de 6 m³ et 1 d'une capacité de 30 m³) destinées à accueillir les différents types de déchets, embarquées sur un camion à plateau et une remorque tractée. Il s'inscrit en complément du réseau de 22 recycleries et 2 écopoints implantés dans toute la Corse. Ce nouvel outil vise à faciliter le geste de tri en proposant aux habitants des secteurs éloignés d'une recyclerie un service régulier afin qu'ils puissent déposer leurs encombrants les plus courants. Il devrait en outre contribuer à une meilleure orientation des déchets vers les filières de recyclage et à la limitation des dépôts sauvages d'encombrants. Actuellement, 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie et peuvent ainsi démarrer une seconde vie en étant recyclés, aussi y'a-t-il encore une marge de progression pour amplifier l'effort de tri et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne*. La mise en œuvre de ce service a pu se concrétiser grâce au partenariat noué avec la Communauté de communes Marana-Golo et la Communauté d'agglomération de Bastia, et au soutien de l'Ademe et de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). D'un montant total de 360 000 €, l'opération est financée par l'Ademe et l'OEC (60 %) et le Syvadec (40 %). La recyclerie mobile accepte les déchets encombrants les plus couramment déposés : meubles ; déchets électriques (petit et gros électroménager, écrans, fils électriques...); végétaux ; déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien, pots de peinture...); métaux ; cartons, tout-venant (plastiques, polystyrène...); cartouches d'encre ; piles et lampes. Elle desservira les communes de Biguglia, Borgo, Furiani et Santa-Maria di Lota, à raison de deux passages par mois dans chacune d'elles. De 9 h à 14 h, les particuliers pourront y déposer gratuitement leurs encombrants. Calendrier des tournées, à compter du 7 novembre : à Biguglia, tous les 2^e et 4^e vendredis du mois, hippodrome de Casatorra ; à Borgo, tous les 2^e et 4^e samedis du mois, stade municipal Paul Antoniotti ; à Furiani, tous les 1^{er} et 3^e samedis du mois (lieu à préciser) et à Santa-Maria di Lota, tous les 1^{er} et 3^e mercredis du mois, parking du stade de football de Miomo. ■ AN

*NDR : soit le réemploi et le recyclage des déchets municipaux de 55% en 2025, 60% en 2030 et de 65% en 2035.

AMÉNAGEMENT & PATRIMOINE

Quel avenir pour la citadelle d'Ajaccio ?

C'est certainement le projet phare de la ville d'Ajaccio pour la prochaine décennie. Le devenir de la citadelle Miollis était au cœur du conseil municipal du 27 octobre dernier. L'occasion pour le premier adjoint au maire, Stéphane Sbraggia, de présenter un premier point d'étape de la gouvernance de cet édifice emblématique de la cité impériale. Pour rappel, après restitution à la ville le 4 juillet 2019, la municipalité avait décidé de concéder à la SPL Ametarra un périmètre d'intervention sur le cœur de ville, dans lequel sont intégrées la citadelle et la ville génoise. Dans la foulée, avait été décidé par ailleurs de lancer une grande concertation publique, le 28 juin dernier. Un cycle de visites, réunions publiques et autres ateliers de travail avec des experts tels que des architectes et historiens avait suivi, permettant de consulter près de 700 Ajacciens durant 3 mois. «*Ce qui ressort avant tout, c'est la volonté d'avoir un quartier vivant, connecté à la ville, préservé dans son identité, son histoire et son patrimoine, le but étant de réussir le pari de sa valorisation et de sa modernisation*», observe Stéphane Sbraggia, en soulignant le rôle primordial que joue la citadelle comme «*espace de mémoire collective*». Dans ce droit-fil, il est envisagé de créer en son sein un ou plusieurs musées relatifs par exemple à l'histoire du monument, à celle d'Ajaccio et même à celle de la Corse, et la culture revient comme activité privilégiée à y implanter. À noter que malgré cette volonté de préserver l'authenticité des lieux, il a aussi été pointé une forte volonté de faire entrer la citadelle dans la modernité, avec des aménagements «*résolument tournés vers l'avenir*», qui s'intégreraient notamment dans une démarche environnementale. Enfin, les participants ont également insisté sur la nécessité d'éviter l'accaparement par le privé, et ont demandé à ce qu'une maîtrise publique du site et de l'ensemble de ses activités soit garantie.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal, le projet de gouvernance de la citadelle entre désormais dans une nouvelle phase. La SPL Ametarra va ainsi engager des interventions préalables à la transformation du site jusqu'à 2025. Celles-ci passeront par la dépollution du site, des fouilles archéologiques, la mise en accessibilité des lieux, ou encore l'aménagement des espaces publics. Stéphane Sbraggia a par ailleurs annoncé que les portes du monument devraient enfin ouvrir au public dès le printemps 2021, qu'une Maison de la citadelle doit être prochainement créée et des tests effectués avec des actions éphémères qui tourneront autour d'activités culturelles, patrimoniales et économiques. En tout, ce sont 15,7 millions d'euros qui seront mobilisés dans le cadre du Plan de transformation et d'investissement. ■ MP

JEAN-JACQUES PANUNZI

DEUX ÉLECTIONS SUCCESSIVES À LA QUASI-UNANIMITÉ



Photos Sénat

Candidat LR à sa propre succession, le sénateur Jean-Jacques Panunzi a été élu en Corse-du-Sud avec 336 voix contre 8 à son challenger, le baron Mariani.

Il avait déjà remporté sa première élection avec 86,4 % des suffrages des grands électeurs.

Il était alors président du Conseil général.

En tant que sénateur, il succédait au PRG Nicolas Alfonsi qui ne souhaitait plus se présenter.

Vous avez été président du Conseil général de la Corse-du-Sud. Cela a-t-il joué dans votre réélection au Sénat ?

Pour tout dire, j'ai été surpris de la qualité de l'accueil que j'ai eu dans les différentes communes de Corse-du-Sud. Depuis que j'ai été élu sénateur, je ne n'ai pas pu visiter les villages, les villes du territoire comme je le faisais avant. On a évoqué cette époque avec une certaine nostalgie : depuis la suppression des départements, les élus, particulièrement dans le rural, se sentent oubliés et la Chambre des territoires ne joue pas le rôle de lien qu'elle aurait dû avoir. Quand ils ont besoin d'aide, de soutien pour constituer un dossier, faire une demande de subvention pour des travaux, etc. ils n'ont plus d'interlocuteur. J'avais créé un service au sein du Conseil général qui apportait ce conseil, cette aide technique et cette ingénierie. Il n'y a plus l'équivalent, et c'est un véritable manque.

Vous aviez déjà souligné ce déficit de représentation des territoires au sein de la nouvelle Collectivité de Corse. Pensez-vous qu'il soit possible de modifier les choses ?

Auparavant, chaque conseiller général représentait 10 à 12 communes. Il faisait remonter les besoins de son canton. Maintenant, pour les petites communes, il faut parfois 4 ou 5 mois pour obtenir un rendez-vous. J'ai rédigé une proposition de loi demandant une modification du scrutin de la Collectivité de Corse. Il s'agira toujours d'un scrutin à la proportionnelle mais avec une répartition par territoire. La Corse compte 9 territoires : on élira les représentants à la Collectivité en fonction de ces zones et de la population, afin que chaque commune puisse trouver son interlocuteur et que chacun soit représenté. Par ailleurs, je propose de supprimer la Chambre des territoires qui n'est qu'une coquille vide. Les élus ont unique-

ment voix consultative, les décisions se prennent à l'Assemblée de Corse où il n'est pas nécessairement tenu compte de leurs avis.

Le projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration) présenté par Jacqueline Gouraud vous semble-t-il intéressant pour la Corse ?

Elle nous l'a présenté en préfecture. J'ai pris la parole pour lui faire remarquer qu'en Corse, ça reste compliqué : les lois de 1982 et de 2012 donnent déjà des compétences à la CdC en matière d'adaptation et d'expérimentation. Mais ces compétences, elle ne peut pas les mettre en pratique parce que ses décisions sont systématiquement retoquées par le Conseil Constitutionnel. Tant que la Corse n'est pas inscrite dans la Constitution [et c'est la raison pour laquelle j'avais demandé qu'elle soit inscrite à l'article 72] rien ne sera possible. Elle ne m'a pas donné de réponse précise, mais à mon sens, le fondement constitutionnel est indispensable.

Quelles sont vos relations avec Paulu Santu Parigi, le nouveau sénateur de la Haute-Corse ? Avez-vous le désir de défendre des projets en commun ?

Si les projets convergent pourquoi pas ! Malheureusement, depuis la crise de la Covid, faisant partie des personnes dites « à risques », je n'ai pas pu me rendre à Paris. Comme beaucoup en ce moment, je télétravaille : je propose mes amendements par la voie de mes collaborateurs, de mon groupe. Je travaille en audio-conférence. J'ai, le 13 octobre dernier, déposé un amendement en séance publique concernant le dispositif Territoire Zéro chômage* afin que la Collectivité de Corse soit nommément inscrite dans cette loi qui prolonge de 5 ans le dispositif et en prévoit les financements. Il a été adopté.

*le nom exact du dispositif est Territoire Zéro Chômeur Lo gue Durée. NDLR



« Comme je ne suis pas physiquement présent à Paris, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le nouveau sénateur de la Haute-Corse »

Je vais intervenir aussi sur le projet de loi de finances. Mais comme je ne suis pas physiquement présent à Paris, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le nouveau sénateur de la Haute-Corse.

La crise sanitaire ne semble pas vouloir faiblir et les difficultés de nos deux hôpitaux sont connues. En tant que sénateur, comment pouvez-vous agir ?

C'est un problème qui n'est pas propre à la Corse. Dans toutes les régions, il se pose. On manque de professionnels de santé, mais durant des années, on n'a pas formé assez de médecins. Le Gouvernement a supprimé le numerus clausus, la situation devrait s'améliorer mais malheureusement, on ne le verra que dans quelques années. L'ARS nous a fait l'autre jour une analyse de la situation sanitaire dans l'île. C'est inquiétant. S'il y a un confinement, c'est que nous arrivons au niveau de mars/avril dernier. Nos hôpitaux risquent la saturation très rapidement, et comme toutes les régions de France sont touchées, les possibilités d'évacuations vont être impossibles. Mon constat, c'est qu'on va confiner parce que les structures hospitalières ne suffisent plus. Je pense, sans être trop dur, que nous ne nous sommes pas assez préparés pour la 2e vague. Les moyens promis dans le cadre du Ségur de la santé, les 4000 lits de réanimation, le recrutement de 1500 personnels de santé, les hôpitaux les attendent encore. On ne peut pas toujours critiquer les autres ou se comparer à eux. Bien sûr, l'Allemagne aussi doit confiner mais les Allemands ne sont pas dans notre situation. Alors, pour nous protéger, il faut respecter les gestes barrière, prendre la situation au sérieux, ne pas jouer avec la maladie : le virus profite de la nonchalance des uns et des autres pour proliférer.

L'économie corse survivra-t-elle à cette crise ?

Des mesures sont proposées pour préserver l'économie, en Corse comme dans les autres régions. On ne peut pas encore préjuger du résultat, mais il faudra étudier très précisément comment elles ont joué et surtout quoi faire pour les rendre plus efficaces. Je comprends l'inquiétude de toutes ces personnes, de ces commerçants, de ces petites entreprises qui ne peuvent plus travailler. La santé

prime sur tout, c'est vrai, mais à quel prix ? Dans beaucoup d'entreprises, c'est la trésorerie qui est à flux tendu. Elles n'ont plus les moyens de faire face à leurs charges. Mais les mesures de chômage partiel se poursuivent, les reports d'échéances, les prêts garantis, puis des aides ont été votées... J'ai posé une question à Bruno Lemaire concernant l'annulation des charges : des possibilités de remise sont possibles et c'est accessible sur le site de la DGFIP.

L'Etat français est déjà surendetté, aura-t-il les moyens financiers de faire face à tout ça ?

Pour le moment, le seul constat qu'on peut faire c'est que le gouvernement a pris des bonnes mesures pour préserver l'économie : pour surmonter le premier confinement, 470 milliards d'euros ont été injectés, 100 milliards, dont 40 milliards issus de financements obtenus auprès de l'Union européenne, viendront les compléter. Effectivement, la France est endettée, mais étant donné la situation, il est difficile de faire autrement. Il faut soutenir la santé, l'économie du pays, financer les mesures mises en œuvre, éviter le drame de l'effondrement.

Vous faites partie de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. La situation est tendue avec la Turquie. Peut-elle s'envenimer ?

La France aujourd'hui intervient dans de nombreux pays, soit pour protéger soit pour aider. Les tensions avec la Turquie trouvent leur origine dans la découverte récente de gisements de gaz naturel en Méditerranée orientale : la Turquie entendait mener des explorations sur des zones dépendant de la Grèce. La France est intervenue au même titre que d'autres pays. Le président Erdogan veut établir un rapport de force parce qu'en réalité, il est en difficulté dans son propre pays. C'est un enjeu électoral. La façon dont il s'est adressé au président de la République est absolument inadmissible, et nous avons obtenu le soutien des autres états européens. Avec de tels comportements, Erdogan va surtout marginaliser son pays. Alors que la Turquie veut entrer dans l'UE, par de tels propos, il l'en éloigne. ■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*

Puisque le confinement a été renouvelé pour une saison 2, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques et librairies (à l'exception de celles pouvant proposer un service « click and collect ») ont dû baisser le rideau.

Nous tenterons cela dit de proposer chaque semaine une sélection de sites, de séries, d'ouvrages, de films ou d'initiatives qui peuvent contribuer à rendre ce re-confinement moins pénible, en attendant le retour à une vie où le « non-essentiel » a toute sa place.

Changer de décor

Ce re-confinement voit certains d'entre nous renouer avec le télé-travail. Et d'une manière plus générale, la visio-conférence s'invite à nouveau dans nos vies, qu'il s'agisse de travail ou de moment de convivialité virtuels. Pour agrémenter voire égayer les réunions par écrans interposés, qu'elles soient professionnelles, amicales ou familiales, l'équipe du blog de Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France, a sélectionné dans le fonds iconographique de la bibliothèque une quinzaine d'images [photographies de presse, estampes, affiches publicitaires, papiers peints, manuscrits médiévaux] qui ont été converties en fonds d'écran. Selon ses goûts, selon les circonstances ou les humeurs, on peut par exemple choisir de s'installer au côté de Claude Monet, photographié dans son atelier en 1926 ou de prendre la parole avec pour toile de fond un projet de rideau de scène du XIX^e siècle, réalisé à la gouache et à l'aquarelle,

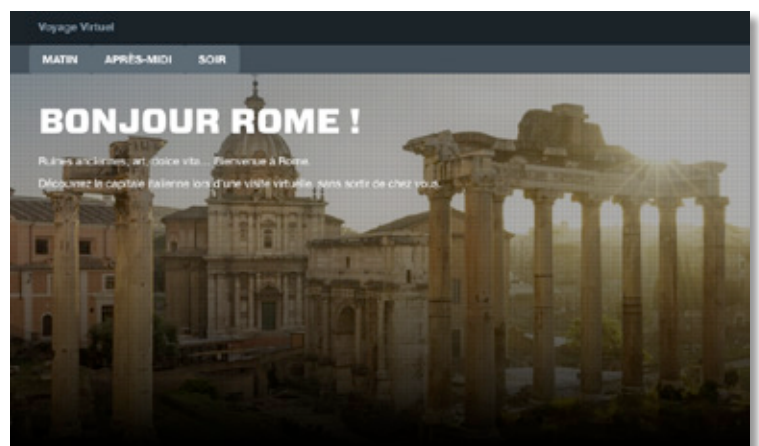


avec des rehauts d'or – ne nous refusons rien! – par le décorateur de théâtre Napoléon Sacchetti. Ou bien de s'adresser à ses proches au milieu d'une illustration des *Fêtes galantes* de Verlaine signée Georges Barbier (1928). On peut également prendre la pose en explorateur, au beau milieu d'un décor de jungle peint par Jean-Baptiste Debret lors de la mission artistique qu'il effectua au Brésil entre 1816 et 1831, en vue, notamment, de concevoir et organiser la création d'une Académie des beaux-arts à Rio de Janeiro. À moins qu'on ne préfère revisiter le monde d'avant d'il y a 110 ans, où les hommes rêvaient déjà au monde d'après et aux merveilles qu'apporterait le « progrès », avec cette estampe du peintre Jean-Marc Côté qui, en 1910, avait imaginé ce que serait notre quotidien en l'an 2000 et se plaisait par exemple à croire que les Parisiens aisés survoleraient l'avenue de l'Opéra à bord de petites machines volantes monoplaces ou biplaces, tandis que d'autres troqueraient l'omnibus contre le dirigeable. Les amoureux du Moyen-Âge auront pour leur part le choix entre deux enluminures : un détail d'entrelacs extrait du *Sacramentaire de Charles le Chauve* (IX^e siècle) et une scène tirée d'une copie manuscrite et enluminée (fin du XV^e/début XVI^e) de l'*Histoire de la destruction de Troye la grant*, par Guido delle Colonne. Ces fonds d'écran sont à télécharger gratuitement via : <https://gallica.bnf.fr/blog/29102020/habillez-vos-reunions-de-fonds-decran-gallica?mode=desktop>

Changer d'air (ou presque)

Le temps où partir en vacances était « *un acte citoyen* » appartient désormais au passé. Un passé très récent, certes, mais les choses changent si vite en ce moment. S'offrir un voyage n'étant plus une option à privilégier, même si la situation donne furieusement envie de « *partir vite, aller loin et revenir tard* » et qu'on se prend à rêver de pays où l'épidémie est sous contrôle (si-si, il en existe), reste l'évasion via les livres, la télé, les jeux... Ou le voyage virtuel, tel que le propose Kayak, premier moteur de recherche dédié au voyage, lancé en 2004. Dès le premier confinement, Kayak avait créé une série de visites en ligne, des « guides de voyage virtuels » permettant de découvrir des villes étrangères. Cet outil est à nouveau d'actualité, à la disposition de tous ceux qui souhaitent tenter une escapade depuis leur domicile. Chaque guide est conçu pour offrir une expérience aussi immersive que possible : une suggestion de play-list pour l'ambiance sonore ; des recettes de plats locaux – dont les ingrédients peuvent se trouver aisément dans un commerce essentiel – et qui nous changeront un peu de nos tentatives de devenir boulangers ; une recette de cocktail ou de boisson « typique » ; des vues panoramiques des principales artères et des principaux sites, une vidéo du survol de la ville en hélicoptère ou par drone ; la découverte d'un musée (le Vatican à Rome, l'Ermitage à Saint-Petersbourg) ; un peu de vocabulaire (et un lien vers le site Duolingo qui permet de s'initier à la langue du pays) ; une petite « info insolite », comme par exemple le temps nécessaire pour voir l'intégralité du musée de l'Ermitage, les avanies de la Petite sirène de Copenhague ou ce que deviennent les piécettes jetées dans la Fontaine de Trevi. Et enfin, une sélection culturelle : suggestion de films, de série, de livres et à l'occasion de captations de spectacles. Huit villes – Londres, Berlin, Mexico, Rio de Janeiro, Amsterdam, Copenhague, Rome et Saint-Petersbourg – sont ainsi à découvrir sur :

www.kayak.fr/c/voyage-virtuel/

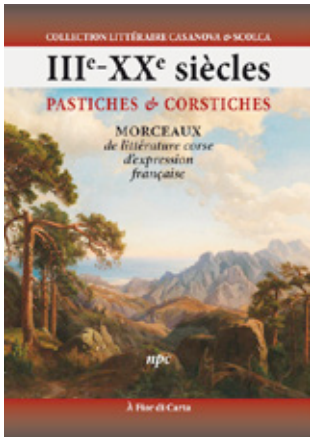




LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

PASTICHAGES



Collection littéraire
Casanova & Scolca,
Pastiches et Corstiches,
édition A Fior di Carta, 2020.
Xavier Casanova & Petr'Anto Scolca,
Lire Santini, collectif,
suivi de J'écris Santini,
d'Eliane Aubert - Colombani,
édition A Fior di Carta, 2020

Ce sont deux livres accouplés des éditions Fior di Carta que m'ont aimablement envoyés les auteurs principaux car, quoique différents, les ouvrages présenteraient de réelles similitudes: le premier intitulé *Pastiches et Corstiches* propose sous forme amusante des morceaux de littérature d'expression française relus sur le mode corse; le second est un vaste recueil collectif qui invite à *Lire Santini*, auteur insuffisamment reconnu selon ses fervents lecteurs et par ailleurs, ce qui n'est pas insignifiant, infatigable éditeur des deux ouvrages.

Le premier est conçu comme un manuel de lycée où sont donnés des extraits représentatifs de classiques choisis du III^e siècle jusqu'au XX^e, chacun revêtu d'un nom fantaisiste dont le clin d'œil des imitateurs laisse pourtant deviner l'original: les morceaux étant généralement bien connus, le lecteur se plaira à goûter les écarts et partis pris divers, d'autant que comme dans les bons manuels scolaires des notes et des éléments biographiques voire stylistiques ajoutent plaisamment à l'exercice. Admirons ce bon travail de fond et cette mise en page soignée. Ce jeu de la contrefaçon existe depuis longtemps en domaine des lettres mais il est ici organisé avec habileté et malice en attribuant à la lecture spirituelle façon corse des traits souvent désopilants.

À condition toutefois de compter sur des lecteurs informés et également compétents dans les deux codes langagiers confrontés ici dans ce théâtre imaginaire. Car il n'est pas certain que les trouvailles et brillantes créations de l'atelier de littérature potentielle [Oulipo], par exemple, plaisent à tout le monde. C'est d'ailleurs ce type de remarque avec d'autres du même ordre que je développais dans un long article publié dans les actes du colloque *Littérature et diglossies* (20 ans de production littéraire) en 1994 en m'interrogeant sur un possible avenir pour l'écrit d'expression corse en milieu bilingue.

Le second ouvrage est consacré entièrement à l'œuvre de Jean-Pierre Santini qui a en effet publié depuis son roman *Le non-lieu* (Mercure de France, 1967) un ensemble de textes, essais, romans, récits, aphorismes, nouvelles, manifestes, théâtre et poésie, ce qui en fait une production polygraphique considérable, d'autant que sa passion pour l'écriture a trouvé chez l'éditeur qu'il est devenu son terrain d'expression familier et un débouché naturel vers un public régulièrement informé par le réseau ainsi constitué autour de sa maison d'édition.

Du coup, les «critiques» que tout auteur attend légitimement de ses lecteurs me semblent ici un peu pipées par cette situation même puisque chaque contributeur, admirateur tout à fait sincère, a surtout noté une réception élogieuse et alimenté ainsi un concert de louanges. C'est en tout cas l'impression générale qui se dégage de l'ensemble malgré quelques analyses pertinentes sur l'écriture ou les thématiques récurrentes de l'œuvre. Nous pouvons dénoncer comme une évidence les manies de cooptation germanopratinées, mais qu'y peut le pauvre auteur isolé en quête de reconnaissance? Quelque agitation qu'il y mette, il ne peut pas forcer magiquement ce prétendu éden où seuls accèdent quelques chanceux, même provinciaux. Et cette réussite-là ne tient ni à l'abondance de sa production ni souvent non plus à son talent de prétendant. Nuance et mesure sont toujours préférables, même en littérature. Qui ne manque pas d'exemples d'auteurs incompris ou éreintés par leurs contemporains, qu'une postérité rachète parfois ou oublie le plus souvent... ■

CARNETS DE BORD

LE WISCONSIN, JAMES BOND ET LA LIBRAIRIE DE QUARTIER

par Béatrice HOUCARD



C'est toujours un étonnant spectacle: au lendemain de l'élection américaine, on apprend que les personnes chargées du dépouillement sont parties se coucher et qu'on n'aura que plus tard la suite des résultats. Bien sûr, avec de multiples fuseaux horaires, on ne peut fermer tous les bureaux de vote à la même heure. Mais tout de même! Cette fois, au-delà de la lenteur, il est question de centaines de milliers de bulletins de vote par correspondance perdus dans la nature... Notre système démocratique, souvent à bout de souffle, garde de sérieux atouts et personne ne consulte ses avocats pendant le dépouillement. En ces temps difficiles, ça console un peu.

Joe Biden semblait, mercredi matin, disposer d'un léger avantage et Donald Trump, pour une fois, avait une mine de vaincu derrière ses propos guerriers. En attendant l'issue du suspense, on s'est donc passionné, comme tous les quatre ans, pour le Wisconsin, la Pennsylvanie et le Michigan. Avec peut-être, à venir, des recomptages et des recours. En 2000, c'est la Cour suprême qui avait finalement désigné, le 12 décembre, Georges Bush vainqueur face à Al Gore.

Avec un score de 82%, les Français auraient voté pour Joe Biden, si l'on en croit une étude d'Odoxa pour *Le Figaro* et France Info. Les Européens attendent beaucoup d'une éventuelle victoire démocrate, mais ils risquent de connaître des déconvenues. Même si Joe Biden réintègre l'accord de Paris sur le climat, il ne changerait sans doute pas grand-chose sur le reste, d'autant que le Sénat américain va rester dominé par le Parti républicain.

Dans un texte publié avant l'élection, Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman, analysait ainsi une éventuelle victoire de Biden: «*Le monde, les Américains et leurs partenaires gagneront un interlocuteur plus poli, moins imprévisible et certainement plus sensé*». Mais il met en garde: «*Défiés par la Chine, qui leur conteste le leadership mondial, les États-Unis ont depuis un moment déjà tourné leur regard vers l'Asie et ils se méfient désormais plus ouvertement de cette Europe qui s'unit. (...) Quels que soient le président et le Congrès américains, outre-Atlantique, l'heure est au repli, à un nationalisme parfois agressif et à un égoïsme envahissant.*» Nous voilà prévenus.

Mais un président américain plus poli, ce serait déjà un progrès!

LA FRONDE ET LE CONFINEMENT

On évitera de parler de «résistance» comme le font certains. Les marins de l'île de Sein et le maquis du Vercors, c'était autre chose et les risques encourus étaient sans commune mesure. Ce n'est donc pas une résistance mais bel et bien une fronde: de nombreux maires de France soutiennent leurs petits commerçants et protestent contre ce qu'ils considèrent comme une rupture d'égalité: d'un côté, les grandes surfaces ouvertes (y compris de bricolage ou d'électroménager); de l'autre, les petits commerçants de proximité et de centre-ville, condamnés à la fermeture pendant le temps que durera le nouveau confinement, jusqu'au 2 décembre et probablement au-delà.

Comment expliquer qu'on peut sans dommage s'entasser aux caisses d'un supermarché [où les règles de «distanciation» semblent moins bien suivies qu'au printemps] mais qu'il y aurait danger à entrer pour acheter des livres? Comment justifier qu'un hypermarché puisse vendre des jouets à moins de deux mois de Noël, mais que le marchand de jouets, parfois voisin de quelques dizaines de mètres, soit condamné à baisser le rideau? Pour aller vers davantage d'égalité, le gouvernement pouvait décider d'entrouvrir un peu plus la porte des librairies [qui peuvent d'ailleurs vendre via le *click and collect*]. Il a fait au contraire le choix de punir [un peu] les grandes surfaces, condamnées à fermer les rayons livres, vêtements, jouets, meubles et électroménager. Ce n'est pas un drame mais c'est révélateur d'une cacophonie certaine.

Les petits commerces sont fermés comme en mars, où la mesure, dira-t-on, n'avait pas provoqué de révolution. Oui, mais on connaît l'histoire de la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En mars, les commerçants craignaient une baisse de ressources. Huit mois plus tard, malgré les aides, ils ont peur de devoir mettre définitivement la clé sous le paillason, d'autant que leur fin d'année a déjà été gâchée en 2018 par les Gilets jaunes et en 2019 par les grèves dans les transports.

Le 14 juillet, Emmanuel Macron avait affirmé lors de son interview télévisée: «*Nous serons prêts en cas de deuxième vague.*»



Illustration d'après photos DR

En réalité, le gouvernement ne l'était pas. Après les cafouillages sur l'heure du couvre-feu et la possibilité ou pas d'accorder des dérogations aux salles de spectacles, on assiste au cafouillage sur la vente des livres. La librairie de quartier est devenue le symbole de la mort lente des petits commerces. Et les maires, dont certains ont pris symboliquement des arrêtés municipaux d'ouverture qui seront annulés par les tribunaux administratifs, manifestent leur mauvaise humeur face à un pouvoir central qui leur avait promis des décisions prises après concertation et décentralisation.

Le gouvernement multiplie certes les aides, les déductions fiscales et décide même de baisser les tarifs de la Poste sur l'envoi de livres. Mais le mal est fait et tout le reste n'est que raccommodage. Heureusement, les merceries ont le droit de rester ouvertes!

A LA RECHERCHE DU SUPER-HÉROS

Pour sortir du double fléau sanitaire et terroriste qui nous menace, il faudrait un Superman ou un James Bond. Hélas, Bond (« Bond. James Bond ») n'est plus. Le premier et, de l'avis général, le meilleur, Sean Connery, s'est éteint aux Bahamas le 31 octobre. Il était beaucoup plus que 007, l'espion de sa Majesté, puisqu'il avait tourné avec les plus grands réalisateurs : Alfred Hitchcock, Sidney Lumet, Steven Spielberg ou Brian de Palma. Mais c'est James Bond, interprété six fois, qu'on retiendra.

Avec beaucoup de fair play, tous ses successeurs, plus ou moins convaincants dans le rôle, lui ont rendu hommage avec de jolis mots, de Pierce Brosnan à George Lazenby, de Timothy Dalton à Daniel Craig, l'actuel titulaire du rôle, dont les dernières aventures (*Mourir peut attendre*, tout un programme en cette période), attendues en novembre 2020, sont reportées au 2 avril 2021. Même un compte twitter posthume d'un autre James Bond, Roger Moore, disparu en 2017, y est allé de son hommage.

Seuls quelques féministes ou élus de Paris grognons ont voulu voir en lui un affreux macho qui maltraitait les femmes, oubliant sans doute qu'il ne faisait qu'interpréter le héros imaginé par Ian Fleming. Dommage que les librairies soient fermées, ils auraient pu aller y acheter *Bons baisers de Russie*, entre autres.

Un héros? Mais la France en a un, qu'elle devait célébrer en grande pompe en ce mois automnal! Le général de Gaulle, bien sûr, né le 22 novembre 1890 et mort le 9 novembre 1970, il y a cinquante ans. De nombreux livres, un long métrage un peu décevant mais pédagogique (*De Gaulle*, de Gabriel Le Bomin, avec Lambert Wilson), des documentaires et un téléfilm racontent l'épopée gaulliste.

Sur Public Sénat (diffusion les 7 et 8 novembre), le documentaire *De Gaulle, derniers secrets*, de Jean-Charles Deniau, revient sur les dix-huit derniers mois de la vie du Général, entre la défaite du référendum du 27 avril 1969 et sa mort. On le suit notamment en Irlande et en Espagne. Depuis le 2 novembre, sur France 2, c'est l'excellent Samuel Labarthe qui interprète Charles de Gaulle dans *De Gaulle, l'éclat et le secret*. De juin 1940 à novembre 1970, on revit le combat exceptionnel de l'homme qui dit « non » à l'armistice et qui eut aussi, à des moments essentiels, des fulgurances sur la stratégie militaire, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (la lecture du discours de Phnom Penh, en 1964, devrait être obligatoire dans les écoles) ou les institutions. On en oublie.

Dans le premier épisode de cette série qui en compte six, on est frappé par une scène : après la destruction de la flotte française dans le port de Mers el-Kébir, en Algérie, de Gaulle souffre et fulmine. Contre les Anglais, contre Churchill qui ne lui avait rien dit. À son épouse Yvonne qui lui rappelle le bilan (plus de mille morts), il déclare qu'à la place de Churchill, il aurait fait la même chose pour que les Allemands ne s'emparent pas de la flotte française. Dans ses Mémoires de guerre, de Gaulle ne le dit pas aussi clairement : « *En dépit de la douleur et de la colère où nous étions plongés [...] par les procédés des Anglais, par la façon dont ils s'en glorifiaient, je jugeai que le salut de la France était au-dessus de tout, même du sort de ses navires, et que le devoir consistait toujours à poursuivre le combat.* »

De nos jours, on dirait que de Gaulle savait « penser contre lui-même », comme il le fit plus tard en accordant son indépendance à l'Algérie. Savoir penser contre soi-même, c'est peut-être l'une des marques des hommes d'Etat. Avis au prochain président des Etats-Unis! ■

**agir
PLUS**

⊖ DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

⊕ DE CONFORT

PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,
COLLECTIVITÉS.

Pour bénéficier de nos primes économies
d'énergie*, retrouvez toutes nos solutions
sur corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.

*Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par
le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.